

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
(MADR)

Projet de Réponse Urgente à la Crise Alimentaire en
Centrafrique (PRUCAC) – Financement Additionnel

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
(PMPP)

Actualisé pour prendre en compte le Projet parent et le
Financement Additionnel

Mai 2023

Table des matières

LISTE DES ANNEXES	3
AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL	6
1.1-Contexte	6
1.2-Justification	6
II- BREVE DESCRIPTION DU PROJET	8
2.1 Objectif du projet :.....	8
2.2 Composantes du projet :.....	8
2.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre	11
2.4. Zone d'intervention du projet	12
III. CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA PARTICIPATION DU PUBLIC	13
3.1. Législation nationale.....	13
3.1.1. Le Constitution de la RCA du 30 mars 2016.....	13
3.1.2. Loi 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement	13
3.1.3. Arrêté 04/MEED/DIRCAB/ du 21 janvier 2014 fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact.	13
3.2. Cadre juridique international.....	13
3.2.2. Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale	13
IV- PRINCIPES ET OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	15
4.1-Principes du PMPP	15
4.2-Objectifs du PMPP	15
V. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	17
VI- IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	19
6.1-Parties Prenantes affectées par le projet.....	21
6.2-Parties Prenantes intéressées.....	21
6.3- Groupes vulnérables	21
6.4-Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	22
6.5- Analyse des parties prenantes	23
VII- PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	27
7.1-Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	27
7.2-Stratégie proposée pour la diffusion des informations.....	28
7.3-Stratégie proposée pour les consultations	36
7.4-Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	41
7.5-Etapes	41
7.6-Examen des commentaires.....	43
7.7-Phases ultérieures du Projet	44
VIII- RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	45
8.1-Ressources	45
8.2-Fonctions de gestion et responsabilités.....	46
IX- MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DU PRUCAC	47
X- SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	48
10.1. Participation des acteurs au suivi.....	48
10.2. Les indicateurs de suivi	48
10.3. Rapports aux groupes de parties prenantes	49
CONCLUSION	50

Liste des annexes

ANNEXE1 : MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES.....	51
ANNEXE2: SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES REALISEES DANS LES TROIS NOUVELLES PREFECTURES DU FINANCEMENT ADDITIONNEL	63
ANNEXE 3 : PV DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ETABLIS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL	72
ANNEXE 4 : FICHE D'ENREIGISTREMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES	83
ANNEXE 5 : FICHE DE SUIVI DES PLAINTES	86
ANNEXE 6 : GRILLE DE SUIVI DE LA DOCUMENTATION/STATISTIQUES DES PLAINTES	87
ANNEXE 7: SYNTHESE DE LA CONSULTATION PMPP REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET INITIAL	88
ANNEXE 8 : LE PLAN STRATEGIQUE DE COMMUNICATION	92

AVANT PROPOS

La présente actualisation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de 2021 du Projet PRUCAC intervient dans le cadre du financement additionnel à hauteur de 50 millions de dollars américains. Il permettra d'étendre la zone d'intervention en intégrant trois (3) Préfectures à savoir : Lobaye (Boda), Sangha Mbaéré (Nola) et Mbomou (Bangassou) qui s'ajoutent aux Préfectures initiales de mise en œuvre des activités du projet que sont : Nana Gribizi (Kaga-Bandoro), Ouham (Bossangoa), Ouaka (Bambari), Basse Kotto (Mobaye), Haute Kotto (Bria), et Mambéré Kadéï (Berberati) et région de Bangui. Cette actualisation du PMPP permettra de répondre aux dispositions des normes des bailleurs et aux lois nationales en matière de sauvegardes environnementale et sociale.

Aussi, il est important de souligner qu'il s'agit ici plutôt d'une actualisation ciblée de certaines parties du PMPP chaque fois qu'il est nécessaire, avec pour objectif la prise en compte du contexte spécifique aux trois (3) Préfectures : Lobaye (Boda), Sangha Mbaéré (Nola) et Mbomou (Bangassou).

Ainsi, le PMPP actualisé servira-t-il du cadre d'engagement des parties prenantes pour les activités du projet parent et du financement additionnel.

Introduction

Le Gouvernement de la République Centrafricaine prépare le projet de Réponse Urgente à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC). Ce projet, appelé aussi Projet de Réponse à la crise alimentaire émergente en RCA, a été initié par le Gouvernement Centrafricain. Un montant de 50 millions de dollars US sera financé par la Banque mondiale pour aider le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), à soutenir l'augmentation de la production agricole et la récupération des moyens de subsistance par des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ciblant des populations vulnérables. Ce projet vise à soutenir la réponse à la crise alimentaire émergente dans le pays.

Initialement les zones d'interventions cibles prioritaires sont les préfectures de Nana Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse Kotto, Haute Kotto, Mambéré Kadei et Bangui. Cependant, la situation d'insécurité alimentaire, au regard des poches résiduelles d'insécurité, a connu un pic qui perdure jusqu'en 2023 ; ceci se traduit par le fait qu'une grande partie de la population de la République Centrafricaine continue d'être confrontée à une crise humanitaire avec des besoins humanitaires sévères, particulièrement dans les zones hors des centres urbains, avec une violence envers les civils et l'insécurité qui continuent de pousser les Centrafricains au déplacement. L'accès des populations aux moyens de subsistance, notamment l'agriculture, ne cesse d'être sévèrement limité. C'est pour faire face à cette situation que le Gouvernement de la République Centrafricaine a négocié et obtenu le Financement Additionnel (FA) du Projet de Réponse d'Urgence à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC, P176754), pour lequel il a été recommandé d'étendre l'exécution du PRUCAC à des nouvelles zones à savoir les préfectures suivantes : (i) Sangha-Mbaéré (Nola), (ii) Lobaye (Mbaïki) et (iii) Mbomou (Bangassou).

C'est dans le cadre de la préparation dudit Financement Additionnel (FA) qu'intervient cette actualisation du *Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)*, initial élaboré en 2021, conformément aux principes, objectifs et procédures de la *Norme environnementale et sociale N°10* de la Banque mondiale, relative à la « Mobilisation des parties prenantes et Information ». C'est dans cette optique que l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et la Banque mondiale, à travers leurs équipes de sauvegardes environnementales et sociales, ont organisé une mission de consultations publiques des nouvelles parties prenantes dans la préfecture de Mbomou, plus précisément dans la sous-préfecture de Bangassou, et dans la préfecture de la Sangha Mbaéré, notamment à Nola, du 20 au 25 avril 2023, et dans la ville de Mbaïki et ses environs d'un rayon maximum de 5 km, du 19 au 21 Avril 2023.

Faut-il le souligner, la mobilisation des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, renforcer l'adhésion des parties prenantes et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussie du projet à travers ses différentes composantes. En effet, la mobilisation des parties prenantes crée des solides relations constructives et réactives essentielles à une meilleure prise en charge des enjeux et risques environnementaux et socioéconomiques en lien avec les activités du projet.

En somme, le présent PMPP mis à jour fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et identifie les principales parties prenantes affectées par ledit projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

1.1-Contexte

La République centrafricaine (RCA) souffre d'une crise alimentaire persistante, avec près de 2,7 millions de personnes en insécurité alimentaire aiguë élevée jusqu'en mars 2023. Cette crise est due à des facteurs préexistants tels que la sous-performance du secteur agricole, la détérioration des conditions macroéconomiques et l'accès limité aux services publics de base, ainsi qu'à des facteurs exacerbant tels que les catastrophes naturelles et l'augmentation des prix à la consommation des cultures clés. Malgré une amélioration globale des conditions de sécurité, la situation de sécurité alimentaire continue de se détériorer

Selon la dernière analyse du Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire (IPC), au cours de la période de référence actuelle (de septembre 2022 à mars 2023), près de 2,7 millions de personnes (soit 41% de la population analysée) sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (IPC phase 3 ou plus). On prévoit que près de 3 millions de personnes (soit 49% de la population analysée) seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (IPC phase 3 ou plus) au cours de la période projetée (d'avril à août 2023). Cela représente une augmentation nette de près de 300 000 personnes supplémentaires se trouvant en situation de IPC3+ en moins d'un an. D'ici août 2023, la majorité des régions du pays devraient être soit en état de crise (IPC3) soit en état d'urgence (IPC4), avec des régions précédemment en IPC3 qui devraient se détériorer.

Les principaux facteurs aggravants : L'augmentation des prix à la consommation des cultures clés. Les prix des principales denrées alimentaires en République centrafricaine ont augmenté, avec une hausse de 24% pour le manioc, 16% pour le maïs, 21% pour les arachides et 15% pour le riz entre juin et août 2022. De telles augmentations de prix à deux chiffres poussent les gens dans l'extrême pauvreté dans un pays où plus de 70% de la population est considérée comme pauvre. La pénurie et la hausse du prix du carburant auraient un impact sérieux sur la production et la distribution des produits alimentaires et non alimentaires dans tout le pays. Bien qu'il faille du temps pour que les impacts complets se fassent sentir, la RCA est particulièrement vulnérable aux effets négatifs de la crise en Ukraine - aggravant ainsi une crise alimentaire déjà prévalente dans le pays.

Les phénomènes climatiques et météorologiques ajoutent une autre dimension à la crise en amplifiant une situation déjà sévère. Les fortes pluies et les inondations dans les régions du nord et du sud de la République centrafricaine en 2022 ont endommagé des propriétés, des terres agricoles et entraîné la perte de vies humaines. Les fortes pluies ont été confirmées par l'analyse satellitaire du PAM à être de 50% au-dessus de la moyenne à long terme. L'ensemble de facteurs de risque uniques du pays et ses crises prolongées le rendent particulièrement vulnérable aux chocs climatiques.

1.2-Justification

En RCA, le plan de réponse visant à résoudre l'insécurité alimentaire est principalement basé sur le Plan de réponse humanitaire (HRP). En 2022, le HRP de la RCA visait à soutenir 2,4 millions de personnes en insécurité alimentaire, avec un montant estimé de 461,3 millions de dollars américains. En 2023, les besoins nécessaires vont certainement augmenter en raison de la tendance croissante de la population confrontée à l'insécurité alimentaire. Reconnaisant la nature continue de l'insécurité alimentaire aiguë dans le pays, le gouvernement et ses partenaires explorent également des approches de préparation pour répondre aux urgences. Le gouvernement a engagé un consultant pour préparer un plan de préparation à la crise de sécurité alimentaire. Un atelier avec tous les acteurs est prévu pour finaliser et valider ce plan d'ici mai 2023.

Un financement additionnel de 50 millions de dollars américains complétera la pré-allocation précédemment approuvée de 50 millions de dollars américains pour une réponse élargie au Projet de réponse à la crise alimentaire d'urgence (PRUCAC). Le projet PRUCAC, approuvé le 29 juin 2021, a été mis en vigueur le 21 octobre 2021 et doit se terminer le 30 septembre 2024. Selon le rapport d'état d'avancement et de résultats le plus récent (8 novembre 2022), la performance globale du projet est jugée modérément satisfaisante, avec des progrès considérés comme satisfaisants pour atteindre l'objectif de développement du projet. Les progrès

de la mise en œuvre du projet ont été constamment évalués comme modérément satisfaisants. Toutes les conditions de décaissement ont été remplies et, en février 2023, le projet a décaissé 22,6 millions de dollars américains, ce qui représente 45 % du montant total du projet. Avec les activités prévues pour la distribution des intrants dans la campagne agricole de 2023 et le début des travaux de drainage à Bangui, le projet devrait atteindre les objectifs de décaissement pour l'exercice fiscal. Il n'y a pas de retards dans les rapports financiers ou les audits. Le projet a respecté presque toutes les clauses juridiques. Cependant, la clause juridique liée à l'achèvement du plan de préparation à la sécurité alimentaire (FSCPP) est encore en attente. Le plan devrait être finalisé et validé d'ici mai 2023. L'accès aux bénéficiaires dans certaines parties du pays continue de présenter des risques importants, car de nombreux districts ont été classés comme « rouges » dans la classification de sécurité des Nations Unies. Cela signifie que les équipes de mise en œuvre du projet et les missions de visite de ces sites auront besoin d'une escorte militaire. Pour répondre à ces risques, l'UNCT a élaboré un plan de gestion des risques de sécurité, qui sera mis à jour pour couvrir les nouvelles localités couvertes par l'FA. Ce plan décrit l'utilisation des mesures de sécurité des Nations unies, des codes de conduite, des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, et d'autres mesures pertinentes. L'AF adhérera à ce plan de gestion des risques. Lors de la préparation de l'AF, les nouveaux risques émergents qui pourraient survenir seront évalués et des mesures d'atténuation appropriées seront identifiées.

Le financement additionnel de 50 millions de dollars américains aidera à répondre aux besoins alimentaires de plus de 380 000 personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. Les ressources supplémentaires seront utilisées pour intensifier et approfondir certaines activités sélectionnées du projet en cours (PRUCAC) et ajouter trois nouvelles préfectures pour couvrir les zones à fort potentiel de production où la sécurité alimentaire s'est détériorée, en priorisant les communautés les plus nécessiteuses. Au moins 50% des bénéficiaires directs des activités du projet seront des femmes.

II- BREVE DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectif du projet :

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de : (i) soutenir l'augmentation de la production agricoles; et (ii) améliorer la résilience des moyens de subsistance des populations vulnérables dans certaines zones. Tandis que dans le Cadre du Financement Additionnel, l'objectif est d'améliorer la nutrition, l'accès aux services de base et les opportunités économiques dans les zones ciblées du pays.

2.2 Composantes du projet :

Les activités du Projet de Réponse à la crise alimentaire émergente en RCA sont organisées autour de trois composantes ci-après :

La composante 1 : Soutenir l'augmentation de la production alimentaire (Projet parent 27,5 millions USD, financement additionnel 40 millions USD ; total 67,5 millions USD)

L'objectif de cette composante est de soutenir une réponse d'approvisionnement accélérée axée sur la préservation/restauration de la capacité de production des ménages agricoles. L'agriculture est la principale source de moyens de subsistance pour la population qui est actuellement touchée par la pénurie alimentaire. La plupart des ménages s'engagent dans la production à la fois pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels de leurs familles et pour obtenir des revenus en espèces grâce à la vente de céréales, d'animaux vivants et de produits d'élevage. Comme c'est toujours le cas dans les communautés ayant des stratégies d'adaptation minimales, l'impact économique de COVID 19 et les précipitations excessives dans certaines zones du projet ont conduit à un épuisement de la capacité de production des agriculteurs, limitant ainsi leurs préparatifs pour la prochaine saison de production possible. Par exemple, alors que la plupart des agriculteurs comptent sur les semences conservées des récoltes précédentes ou obtenues auprès des voisins pour les semis de la saison suivante, l'extrême pénurie alimentaire a contraint la plupart d'entre eux à épuiser ces sources de semences alors qu'ils luttent pour répondre aux besoins alimentaires immédiats des familles affamées.

Pour le FA, composante se concentre principalement sur la restauration et la préservation de la capacité de production des ménages agricoles afin de permettre la poursuite et l'augmentation de la production d'aliments de base et de bétail résistants au changement climatique.

Cette composante est subdivisée en deux (02) sous-composantes : **Sous composante 1.1 Appui à la production végétale ;**

Cette sous-composante aidera les agriculteurs touchés par la pénurie alimentaire à s'engager dans la production au cours de la prochaine saison agricole. L'objectif de cette sous-composante vise à améliorer la productivité et la production alimentaire et à préserver les revenus ruraux à court terme, tant dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire que dans les zones de grenier agricoles. Cette sous-composante financera quatre activités majeures : (i) la distribution d'urgence de semences améliorées, de matériels de plantation, de petits outillages, d'engrais, de cheptel de repeuplement du bétail, d'équipements agricoles et des activités de vulgarisation agricoles pour permettre une augmentation rapide de la production alimentaire, y compris la promotion de cultures améliorant la nutrition; (ii) la réhabilitation et l'entretien des infrastructures agricoles à petite échelle (système d'irrigation ou de drainage d'eau des champs inondables, technologies de gestion de l'eau), en utilisant des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre au profit des ménages vulnérables; (iii) la réduction des pertes post récoltes et connexion vers les marchés à travers la construction des aires de séchages pour les ménages, des entrepôts communautaires et la mise à disposition de moyens de transport "dernier kilomètre" (tricycles) pour les groupes d'initiative commune afin de réduire le délai entre la ferme et l'entrepôt; et (iv) le renforcement d'un système semencier viable capable

d'assurer la production et la distribution des semences à haut rendement à proximité des producteurs et de façon durable. Les interventions de cette sous composante visent 60.000 ménages soit 420,000 bénéficiaires.

Pour le FA, cette sous-composante s'intitule : Appui à la production alimentaire et à la nutrition des ménages. **Le financement additionnel soutiendra la réponse rapide pour la croissance agricole ciblant la distribution d'intrants (9-36 mois) en continuant à étendre la production de denrées alimentaires clés à court et moyen terme**, avec un ensemble d'intrants agricoles et d'assistance technique, comme cela a été le cas dans la sous-composante 1.1 de PRUCAC. L'objectif est d'augmenter l'offre de denrées alimentaires clés en fournissant des paquets d'amélioration de la productivité qui comprennent des semences, des engrais et des outils agricoles à petite échelle.

i. **Sous composante 1.2 : Amélioration de la nutrition des ménages (pour le projet parent).**

Cette sous-composante vise à améliorer les résultats nutritionnels au niveau des ménages dans les zones du projet en augmentant l'accès à des aliments sains et diversifiés et en promouvant les bonnes pratiques pour améliorer la nutrition. Une alimentation saine et diversifiée sera favorisée par (a) l'augmentation de la disponibilité de légumes sains et variés par la promotion et l'amélioration des jardins potagers et villageois existants ; et (b) la garantie de la disponibilité de protéines animales pour la consommation des ménages. Le projet se focalisera sur la promotion des bonnes pratiques pour une meilleure nutrition en pratiquant de l'éducation nutritionnelle, y compris le renforcement des capacités par l'approche Farmer Field School - FFS - (vulgarisation agricole, maraîchage, pêche/pisciculture, petit élevage). Les interventions en matière de nutrition viseront principalement 2.500 associations de femmes et de jeunes producteurs, soit environ (50 000 bénéficiaires).

De plus, le financement aidera à mettre en place un programme d'amélioration de la nutrition au niveau des ménages (6-36 mois) en se concentrant sur la diversification de la production pour produire des aliments riches en nutriments et augmenter l'accès aux micronutriments. L'accent sera mis sur la production de petits jardins à domicile d'aliments nutritifs pour réduire la malnutrition signalée. Le fonds fournira des semences biofortifiées et soutiendra les groupes de femmes dans la production d'aliments riches en nutriments, ainsi que renforcera le soutien à la production de petits ruminants. La population cible sera identifiée à travers les plates-formes existantes du Projet de soutien de base à l'éducation d'urgence en RCA (PARSE) et du Projet de renforcement de la prestation et du système de santé en RCA (SENI).

Cette sous-composante pour l'AF devient : Soutenir la distribution de paniers alimentaires et les liens avec les opportunités de marché. Ce financement additionnel permettra également de développer les activités de PRUCAC pour la gestion des pertes post-récolte. Le projet collaborera avec les coopératives de petits exploitants agricoles pour réduire les pertes post-récolte et améliorer la connectivité des marchés. Pour ce faire, le projet soutiendra l'accès des producteurs aux actifs et services, tout en connectant les petits producteurs aux opportunités de marché offertes par les acheteurs locaux et les programmes du PAM tels que l'alimentation scolaire locale, l'approvisionnement alimentaire local et le soutien au marché agricole des petits exploitants. Les activités à financer comprendront : (i) la fourniture et la formation sur la gestion et les technologies des pertes post-récolte ; et (ii) la fourniture de moyens de transport "dernier kilomètre" (tricycles) aux groupes d'initiative commune pour réduire le délai entre la ferme et l'entrepôt.

La composante 2 : Amélioration des moyens de subsistance dans le Grand Bangui (17 millions de dollars) pour le projet parent. Pour le FA, la composante devient : Travaux publics HIMO pour la résilience (10 millions de dollars ; total équivalent à 27,0 millions de dollars)

L'objectif de cette composante est de soutenir le rétablissement rapide des moyens de subsistance des populations vulnérables dans la région du Grand Bangui après l'impact négatif des chocs simultanés (COVID-19 et inondations), tout en contribuant à renforcer la résilience et la préparation aux catastrophes des inondations à venir. L'objectif pour le FA est le soutien des programmes de subsistance dans six préfectures et à Bangui par le biais de la méthodologie des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Des activités de travail contre

rémunération sont mises en œuvre pour offrir une aide à court terme aux ménages souffrant d'insécurité alimentaire, ainsi que pour promouvoir l'adaptation au changement climatique et améliorer la résistance aux inondations. La composante pour le projet parent comprend deux sous-composantes :

- i. **Sous-composante 2.1. "Argent contre travail " soutenant l'entretien et la réhabilitation des infrastructures de drainage** : Cette sous-composante financera des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) pour réduire la vulnérabilité des ménages dans le grand Bangui aux prix élevés et instables des denrées alimentaires ainsi qu'aux inondations. Cette approche permet de combiner un appui financier à court terme aux ménages vulnérables par un programme « argent contre travail », qui renforcera leur capacité à se remettre de l'impact économique des chocs récents, avec l'entretien (curage, réparation) et réhabilitation d'infrastructures de drainage essentielles pour réduire l'impact et l'ampleur des inondations à Bangui et ses environs.
- ii. **Sous-composante 2.2. Renforcement de l'hydrométrie et de l'alerte précoce en cas d'inondations** : Cette sous-composante améliorera la disponibilité des informations hydrométéorologiques et climatiques et renforcera les capacités de la Direction Générale de la météorologie et d'autres acteurs clés pour permettre une surveillance étroite des risques hydrométéorologiques et disposer des informations et analyses nécessaires à la prise de décision en termes de préparation, de réponse et de choix politiques. En outre, la sous-composante soutiendra le pilotage d'un système de base d'alerte précoce des inondations dans les bassins versants prioritaires.

Par contre, dans le cadre du FA, l'unique sous-composante est :

Sous-composante 2.1 : Réhabilitation et entretien des infrastructures agricoles à petite échelle.

Au titre de cette sous-composante et dans le cadre du financement Additionnel, il sera financé la Réponse d'urgence à travers des programmes de travail contre rémunération (6-18 mois) : Cette activité vise à améliorer la disponibilité et l'accès à la nourriture à court et moyen terme en ciblant les ménages éligibles qui connaissent le pire de la crise alimentaire, en particulier ceux qui abritent des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDIP). Les travaux de réhabilitation donneront la priorité à la réhabilitation des infrastructures nécessitant une maintenance immédiate et à celles qui soutiennent la production alimentaire. La priorité sera accordée aux travaux liés à l'adaptation au changement climatique, notamment la protection contre les inondations et la protection des sols, entre autres.

La composante 3 : Appui à la mise en œuvre du projet (5,5 millions de dollars US pour le projet parent; AF 5 million USD pour l'AF; total 10.5 million USD)

Cette composante est conçue pour financer les coûts administratifs de l'UNCT du Projet, y compris la gestion financière, la passation de marchés, la gestion des sauvegardes environnementales et sociales, le suivi, les rapports et l'évaluation des activités du projet.

La composante 4 : CERC (0 million de dollars US)

La composante Réponse d'urgence contingente (CERC) permettra une réaffectation rapide des fonds du projet en cas de crise naturelle pendant la mise en œuvre du projet pour répondre aux besoins d'urgence éligibles dans les conditions établies dans le manuel opérationnel du CERC. Cette sous-composante n'aura pas d'allocation initiale de fonds mais puisera des ressources dans d'autres catégories de dépenses au moment de son activation.

2.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Les dispositions institutionnelles et de mise en œuvre envisagées pour le projet sont alignées sur les approches stratégiques adoptées par la Banque mondiale pour son portefeuille en RCA afin de faire face aux risques de mise en œuvre et fiduciaires tout en renforçant progressivement les capacités du gouvernement.

Le projet étant multisectoriel et lié à une thématique très complexe, il nécessitera l'implication de plusieurs ministères, départements, institutions et spécialistes. Ainsi, pour une gestion efficace du projet, il est nécessaire de renforcer l'UNCT (Unité Nationale de Coordination du Projet) PRADAC/PRUCAC sous la direction du Cabinet du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). L'UNCT PRADAC/PRUCAC supervisera l'exécution fiduciaire, la passation des marchés et les sauvegardes environnementales et sociales. Le VBG si possible du projet, tandis que les aspects techniques, seront traités par les différents départements sectoriels. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a mis en place un Comité de Pilotage du Projet (CPP) par arrêté interministériel pour superviser le projet conformément à la reconstruction nationale de la République Centrafricaine et au Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la RCA (RCPCA). Ce comité de pilotage a également pour membre le Ministère de l'Urbanisation de la Ville et de l'Habitat pour orienter et superviser les interventions sur la composante 2.1

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sera responsable de la coordination générale du projet. Cependant, étant donné la nature multisectorielle du projet, chaque ministère sera responsable de la mise en œuvre technique et de l'exécution en temps voulu de sa part de la composante ou de la sous-composante liée à son domaine d'intervention. Les besoins de tous les Ministères intervenant dans ce Projet seront soumis à l'UNCT/PRADAC qui est l'Agence fiduciaire du compte désigné. Les principaux ministères qui appuieront le projet sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) sont : (i) le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA), (ii) Ministère des Travaux Publics et du Désenclavement (iii) Ministère de l'Administration du Territoire (Mairies) (iv) Ministère des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches, (v) le Ministère de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat (MUVH), (vi) le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile (Direction Générale de la Météorologie). La Mairie de Bangui serait également associée au Comité de Pilotage du Projet. La mise en œuvre décentralisée sera également soutenue par les directions déconcentrées des différents Ministères impliqués. En raison des faibles capacités de mise en œuvre, l'UNCTP sera soutenue par des partenaires de mise en œuvre tels que la FAO et l'Agence d'exécution des travaux publics de la RCA (AGETIP-CAF), agissant en tant que fournisseurs de services spécialisés ou fournisseurs d'assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre de certaines activités du projet. La FAO et l'AGETIP-CAF seront contractés par le gouvernement en tant que prestataires de services spécialisés sur la base d'une sélection à source unique. Conformément à leurs mandats respectifs et à la division du travail, la FAO et l'AGETIP-CAF fourniront des services et des biens et services liés aux différentes activités des volets 1 et 2. Lorsque cela est jugé faisable et approprié, La FAO et AGETIP CAF peuvent également contracter des organisations non gouvernementales (ONG) locales pour assumer un rôle de la mise en œuvre du projet.

Il est important de mentionner que dans le cadre du financement Additionnel, la FAO ne fera plus partie des entités de mise en œuvre. Aussi, **le projet sera mis en œuvre par le gouvernement, en particulier par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à travers une l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCT) déjà existante.** Cette UNCT supervise actuellement la mise en œuvre des projets financés par la Banque, PRUCAC et PRADAC, dont les objectifs sont presque similaires à ceux proposés dans le cadre de ce financement additionnel. Les capacités de l'UNCT seront évaluées au cours de la préparation de ce financement additionnel et renforcées si nécessaire. Lorsque cela est jugé réalisable et approprié, des partenaires locaux peuvent également assumer un rôle d'exécution. Dans ce cas, le rôle de l'UNCT se limitera à la passation de contrats avec les agences d'exécution, à la surveillance et à la supervision de leur performance, ainsi qu'à la présentation de rapports à la Banque.

2.4. Zone d'intervention du projet

Le projet interviendra dans certaines zones du territoire national avec une forte concentration dans les zones de **Mambéré-Kadei, Ouham et Ouham-Fafa Kémo, Haute-Kotto, Ouaka, Nana-Grebizi, Ouham-Pendé, Kabo et grand Bangui. En plus de ces zones du projet parent, le financement additionnel va couvrir les prefectures de Lobaye, Sangha Mbaéréet Mbomou.**

Il y aura cependant la flexibilité¹ de changer les zones cibles en réponse aux besoins émergents et de passer d'un ciblage géographique à un ciblage basé sur la vulnérabilité. Le projet visera à atteindre autant de ménages vulnérables que possible. Cela sera grandement facilité dans les zones où la Banque Mondiale ou d'autres partenaires travaillent déjà à la construction d'un système alimentaire résilient et où il existe un certain niveau d'accessibilité par les routes.

¹ Au cas où il y a le jaillissement de l'insécurité dans une zone ciblée préalablement

III. CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA PARTICIPATION DU PUBLIC

3.1. Législation nationale

En République Centrafricaine, le droit à l'information, à la participation et à l'émission d'opinion est encadré à travers les instruments juridiques législatifs qui suivent.

3.1.1. Le Constitution de la RCA du 30 mars 2016

La Constitution donne droit à la liberté d'exprimer ses opinions. L'article 13 stipule : « La liberté d'informer, d'exprimer et de diffuser ses opinions par la parole, la plume et l'image, sous réserve du respect des droits d'autrui, est garantie ».

3.1.2. Loi 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement

Le Code de l'environnement de la RCA rend obligatoire la démarche de l'évaluation environnementale et sociale de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement. La législation prévoit également la tenue de l'Audience Publique, de l'évaluation environnementale et de l'audit environnemental dont les modalités d'exécution sont fixées par voie réglementaire. L'article 94 de ce code stipule que 'il est institué en Centrafrique une audience publique sur l'environnement. L'audience publique sur l'environnement est la consultation de la population sur les questions relatives à l'environnement. Elle a pour objectif de faire participer la population locale aux prises de décisions.'

3.1.3. Arrêté 04/MEED/DIRCAB/ du 21 janvier 2014 fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact.

Cet article oblige la transparence par la publicité des activités des documents ainsi que la participation inclusive (consultation et audience publique) des parties prenantes affectées, bénéficiaires et les administrations techniques.

3.2. Cadre juridique international

3.2.1. Les conventions internationales

- Déclaration de Rio de Janeiro (Brésil) de 1992 sur l'environnement et le développement

Le droit à l'information et à la participation est édicté par le principe 10 de la déclaration de Rio. Il stipule : « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

- Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et aux Annexes Ire et II, du 25 juin 1998 (M.B. 24.04.2003) modifiée par l'amendement adopté à Almaty le 27 mai 2005 (M.B. 31.07.2009).

L'article 1er de la Convention d'Aarhus – UNECE (1998 Danemark, à Aarhus, entrée en vigueur le 30/10/2001) stipule : « Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention. »

3.2.2. Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale accorde une importance à la collaboration et à la transparence entre le projet et les parties prenantes. La norme environnementale et sociale n° 10 (NES n°10) du CES est entièrement consacrée à la mobilisation des parties prenantes et information.

La NES n°10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur (ici le Gouvernement Centrafricain) et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Selon cette NES, la mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La NES 10 décrit la mobilisation des parties prenantes comme un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

A cet effet, il est fait obligation aux Emprunteurs de mobiliser les parties prenantes pendant toute la durée de vie du projet, en commençant le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de cette mobilisation seront proportionnées à la nature, à l'envergure et aux risques et effets potentiels du projet.

Le Gouvernement centrafricain donnera aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible, ce avant l'évaluation du projet par la Banque, et selon un calendrier qui permet de véritables consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet :

- L'objet, la nature et l'envergure du projet;
- La durée des activités du projet proposé;
- Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de participation de celles-ci;
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;
- Le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaints.

3.3. *Lien entre la législation nationale et le CES de la Banque Mondiale*

La législation centrafricaine fait de la consultation des parties prenantes une obligation, Le code de l'environnement a institué l'audience publique sur l'environnement qui est la consultation de la population sur les questions relatives à l'environnement. La législation nationale adopte une approche ponctuelle et ceci au début du projet alors que la NES 10 de la Banque Mondiale adopte une approche continue tout au long du projet. Dans ce cadre, la NES 10 de la Banque Mondiale sera appliquée pour ce projet.

IV- PRINCIPES ET OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes vise à identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer les méthodes appropriées de l'engagement avec les différentes parties prenantes ainsi que leurs besoins en matière de participation/communication pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP doit décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes. L'engagement et la mobilisation de ces dernières sont un processus inclusif à mener tout au long du cycle de vie du projet. Le PMPP vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

4.1-Principes du PMPP

Les principes qui seront utilisés par le projet PRUCAC dans la conception de ses méthodes de mobilisation des Parties Prenantes résultent des exigences nationales et celles de la Banque mondiale (le Cadre Environnemental et Social notamment). Ils comprennent les éléments suivants :

- La mobilisation des parties prenantes directement affectées par le projet et les parties prenantes intéressées,
- L'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation ;
- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : identification et analyse des parties prenantes, planification de la mobilisation des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des plaintes et rapports continus aux parties prenantes concernées ;
- Le respect des prescriptions de la législation nationale en matière de consultation et d'information publiques.

4.2-Objectifs du PMPP

Les principaux objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au gouvernement de bien identifier ces dernières, de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;

- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer à travers un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui garantit l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG) et/ou le harcèlement sexuel, avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire.

V. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre du Projet de réponse Urgente à la Crise Alimentaire en RCA a commencé avec le projet initial depuis les premières réunions et échanges avec le Gouvernement (Ministères techniques concernés), les partenaires techniques et financiers (FAO, PAM), l'AGETIP, etc. Également, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les ONG de mise en œuvre et celles œuvrant dans le secteur de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement. En plus, des actions de sensibilisation/mobilisation des populations y compris les autochtones Aka ont été réalisées. Le tableau ci-dessous montre les différentes dates des rencontres et les lieux.

Tableau 1: état des lieux des activités de mobilisation des parties prenantes du PRUCAC

N0	Dates et Lieu	Thème	Objectifs	Caractéristiques des parties prenantes	Nombre
1	Bangui, le 20 mai 2021	Atelier de validation du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et le Plan d'engagement environnemental et social (PEES)	Soumettre le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) aux acteurs institutionnels concernés pour la mise en œuvre de ce projet afin que ceux-ci puissent apporter leurs contributions	09 institutions sensibilisées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministères sectoriels (Agriculture, Elevage, Eaux et forêts, Ministère de l'Urbanisme, Ministère des Transports (Direction Générale de la Météorologie) ; ➤ la Société civile, les ONGs nationales dont (<i>une ONG travaillant spécifiquement avec les PA</i>) et ONGs internationales. 	60
2	Bangui, le 18 Novembre 2021	Atelier de sensibilisation sur les instruments de sauvegardes environnementales et sociales relatif au PMPP	Faisant suite au retour de terrain de la mission conjointe de supervision un atelier de Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) avec les acteurs institutionnels concernés a été réalisé afin que ceux-ci puissent apporter leurs contributions face à la mission conjointe de suivi.	Nombre des institutions Ministérielles sensibilisées : 02 institutions sensibilisées Nombre des départements sous-tutels du MADR : 03 institutions sensibilisées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministères sectoriels (Agriculture, Elevage, ACDA, ICRA, ONASEM et la Société civile. 	20
3	Bangui, le 18 Avril 2022	Atelier de sensibilisation sur les instruments de sauvegardes environnementales et sociales relative au Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)	Mobiliser les parties prenantes sur la mise en œuvre du projet	Nombre des institutions Ministérielles sensibilisées : 02 institutions sensibilisées Nombre des institutions sensibilisées : 03 institutions sensibilisées	30

Cette mobilisation est poursuivie et renforcée dans le cadre de la préparation du Financement Additionnel (FA) et sera maintenue sur toute la durée du Projet. La synthèse desdites consultations est annexée au présent rapport (Cf. Annexe 2).

L'actualisation du présent PMPP a été un processus participatif intersectoriel. Ainsi, pour s'assurer de la mise en œuvre effective du Projet, les consultations ont été menées dans les trois (3) nouvelles Préfectures, pour le besoin de la mise à jour du présent PMPP, au travers d'un processus de consultations auprès des différentes parties prenantes de la zone d'extension du projet. A ce titre, les consultations ont été conduites à trois niveaux :

- La consultation avec les acteurs impliqués dans la préparation des documents du **Projet de réponse à l'Urgence Alimentaire en RCA (PRUCAC)**. Ces consultations ont permis (i) d'informer et sensibiliser les Parties Prenantes sur les objectifs du projet et le processus d'élaboration des documents techniques liés au projet ;
- Les différentes composantes du projet ont été présentées et discutées avec les différents ministères impliqués, les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur, ainsi que la société civile.
- Une série de réunions et de consultations entre l'équipe de la BM et divers acteurs pour discuter de l'identification du projet, des composantes et des activités avec les budgets associés, ainsi que les étapes pendant la période de mise en œuvre du projet

VI- IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la préparation du financement additionnel du PRUCAC, une série des consultations des parties prenantes a été organisée dans le but d'identifier ces dernières et de recueillir leurs besoins. La connaissance des parties prenantes clés et de leurs besoins pourrait contribuer de manière significative à la conception du projet et servira de base pour sa mise en œuvre réussie. La liste des parties prenantes consultées est en annexe 3 de ce document. Le PMPP est un « document évolutif » qui sera mis à jour régulièrement tout au long de la vie du projet, le cas échéant.

Les parties prenantes du **Projet de Réponse Urgente à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC)** regroupent les individus ou entités, acteurs ou groupes d'acteurs : (i) affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le **PRUCAC** ; ou (ii) pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du **PRUCAC**, et/ou pouvant influencer les résultats du **PRUCAC** d'une manière ou d'une autre. Elles sont catégorisées en trois parties comme décrites à partir du point 6.1 ci-dessous .

Dans le cadre de cette étude d'actualisation, des consultations ont eu lieu dans les trois nouvelles Préfectures de la zone d'extension concernée par la Financement Additionnel (cf. photo ci-après). Les différentes catégories (comme décrite ci-dessous) de Parties Prenantes concernées sont entre autres les autorités administratives (les Préfets, les Sous-préfets), les Mairies, les Services Techniques déconcentrés de l'Etat, les chefs de groupes et des villages/quartiers, les Organisations de Société Civile, les communautés locales dont spécifiquement les Aka. Les résultats desdites consultations viennent s'ajouter à ceux des consultations réalisées dans le cadre du projet Initial.





Quelques photos illustratives des séances de consultations publiques

Les principales conclusions sont entre autres :

- les activités prévues dans le cadre du PRUCAC sont très appréciées par les parties prenantes ;
- le projet répond à un besoin réel des communautés.
- le Projet PRUCAC est le bienvenu puisqu'il pourra contribuer efficacement à la réduction de l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations cibles.

Toutefois, des préoccupations et craintes ont été exprimées, elles concernent notamment :

- 1- l'implication effective des autorités locales, du chef de secteur ACDA et de représentant de l'Union des producteurs agricoles dans la sélection des bénéficiaires éligibles répondant aux critères et la prise en compte des achats locaux des intrants agricoles et des kits animaliers pour éviter la perte de géniteurs ;
- 2- le respect du calendrier agricole par la FAO et la qualité des semences à distribuer ;
- 3- celles relatives à l'acquisition des terres, pour lesquelles les parties consultées ont exprimé que les premiers occupants traditionnels ont des terres gratuites ou héritées de leurs familles. Par contre, les occupants secondaires ont des difficultés d'acquisition des terres, parfois certains achètent ou louent auprès des 1ers occupants traditionnels.

Il est important de noter que pendant toutes les consultations publiques, l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), qui est l'organisation faitière de toutes les organisations féminines, a été représentée. Les échanges sont menés de manière à ce que les organisations féminines expriment leurs attentes. En plus des ateliers mixtes, des rencontres spécifiques avec les femmes ont été organisées pour recueillir leurs besoins. Il a été pareil concernant les autochtones. Les attentes et préoccupations sont présentées à l'annexe 1.

6.1-Parties Prenantes affectées par le projet

Cette catégorie comprend les individus, groupes et autres entités dans la zone d'intervention ou d'influence du projet qui sont directement affectées (réellement ou potentiellement) par le projet, et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués

- dans le processus de consultation et le processus décisionnel liés au projet,
- dans l'identification des impacts et leur signification, ainsi que
- dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques.

Il s'agit des ménages, groupements/associations agropastorales, maraîchers, pêcheurs et des travailleurs sur les chantiers de travaux publics des habitants à Bangui y compris les vulnérables (déplacées internes et retournées, les réfugiées, les personnes vivant avec handicap, les filles chefs de ménages, les femmes démunies, les jeunes y compris ceux en dehors des écoles, les peuples autochtones notamment les Aka. Les Mbororos, bien que considérés par la législation nationale comme des autochtones, la NES7 ne les reconnaît pas encore comme autochtone mais plutôt comme des groupes minoritaires vulnérables qui doivent être pris en compte dans le projet.

6.2-Parties Prenantes intéressées

Ce sont des individus, groupes et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourrait influencer le projet et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre. Il s'agit ici des services déconcentrés de l'Etat (Environnement, Affaires Sociales, Développement Urbain, etc.), autorités administratives et locales, leaders religieux, le Représentant du Sultan de Bangassou, les secrétaires parlementaires des deux circonscriptions de Bangassou, le représentant des personnes à motricité réduite (handicapes), les ONG/Associations locales/société civile œuvrant dans le secteur agropastoral et de protection de l'environnement (GADY dans le village YONGO PK 25 axe RAFAI et EPHATHA qui intervient à Bangassou centre et à MBALAZIMA), les groupements féminins de Nola, ceux de la Commune de Mbaiki, les Aka de Wodo, etc. collectivités territoriales dans toutes les préfectures de la RCA qui vont bénéficier des activités du PRUCAC ; entreprises contractantes y compris les prestataires de services principaux (FAO, AGETIP, etc.) durant la mise œuvre du PRUCAC ; membres des comités de gestion des plaintes (niveaux communautaire, central et communal) ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux ; les bailleurs et autres organisations intervenant également dans les secteurs d'intervention du **PRUCAC** et en milieu urbain, une ONG d'accompagnement sociale sera recrutée pour la mise en œuvre des activités THIMO à Bangui.

6.3- Groupes vulnérables

Il s'agit principalement des individus ou groupes d'individus qui peuvent être impactés ou lésés d'une manière disproportionnée par le projet, en comparaison à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent avoir besoin d'efforts et de méthodes de mobilisation particulière pour garantir leur représentation égale dans la consultation et le processus décisionnel liés au projet. Ce sont les peuples autochtones² (Aka) et les minorités peuls mbororos ; les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes handicapées, les jeunes, les producteurs vulnérables, les ménages d'accueils y compris ceux non scolarisés et déscolarisés, les filles enrôlées dans des groupes armés non étatiques, les filles et femmes en situations de

² Il est à noter l'existence des autochtones dans deux sur les trois nouvelles préfectures du FA à savoir : Lobaye et Sangha Mbaere avec la présence des ONG qui œuvrent dans l'accompagnement des autochtones (REPALCA et MEFP par exemple).

vulnérabilités y compris les minorités vivant au sein d'une communauté dont les caractéristiques ethniques et religieuses majoritaires sont différentes etc.

Pour le FA, les personnes vulnérables ont été identifiées sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus avec l'appui des ONGs et sont les mêmes que celles citées dans le précédent paragraphe.

Lors de la mise en œuvre du FA dans les nouvelles zones, les groupes vulnérables au sein des communautés affectées par les activités du **PRUCAC** seront confirmés et davantage consultés par des moyens spécifiques consacrés, selon ce qu'il y a de plus approprié et accessible. Pour la zone du projet parent, le groupe des vulnérables identifiés et avec qui le projet a eu à appuyer sont entre autres : les femmes chefs de ménages, les filles mères, les veuves, les retournés, les personnes du 3eme âge, les personnes handicapées, les autochtones notamment les Aka, les minorités mbororo.

La description des méthodes de mobilisation qui seront adoptées par les activités du **PRUCAC** est développée dans les sections suivantes de ce PMPP.

Il convient de souligner qu'en raison des risques sécuritaires et des tensions ethniques ces consultations ne sauraient négliger les groupes autochtones et vulnérables précédemment cités, afin de désamorcer rapidement les risques de conflit autour du projet **PRUCAC** et de ses composantes. Ces consultations devront permettre d'atteindre un support important, à défaut d'un consensus, sur les objectifs, les bénéficiaires et les règles de gestion des opérations et d'implantation des composantes du **PRUCAC** : sélection des potentiels bénéficiaires, choix des infrastructures à réhabiliter, embauche des ouvriers travaillant par la méthode Haute Intensité de la Main d'œuvre (HIMO), etc. Dans le cas particulier des infrastructures de drainage à réhabiliter par l'approche HIMO dans le cadre de la sous-composante 2.1, une sélection sera faite du point de vue technique avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement du système de drainage et réduire des inondations à Bangui et ses environs/. Il s'agira surtout de la réhabilitation des drains existants afin d'éviter au maximum le recasement.

6.4-Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Les besoins des parties prenantes varient en fonction de la profession principale et de la localité et comprennent, sans limitation, les besoins en matériels et équipements divers, de déplacement, et la formation au renforcement des capacités. Ces besoins ont été présentés dans le tableau 1. Toutefois, grâce à des consultations et des engagements supplémentaires avec la communauté, d'autres besoins des parties prenantes seront identifiés et le tableau sera mis à jour en conséquence. .

Tableau 1 : Résumé des besoins des parties prenantes pour les activités du PRUCAC

Zones	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistique	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères,)
Préfectures de la Lobaye, Mbomou et Sangha Mbaéré (pour le FA) et les autres prefectures du projet parents en plus des	Autorités administratives et locales Services techniques centraux et	Chefs services Ménages dirigés par les femmes ; Organisation des PA et peuls	Le Français; Le Sango; Les langues vernaculaires ;	Transmission des informations à travers les stations radio nationales et locales, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, télévision, sketch, campagne de	Réhabilitation des infrastructures agricoles à petite échelle, Formation et recyclage sur les techniques agricoles,

arrondissements de Bangui	déconcentrés ONG et société civile (Organisation des femmes, Organisation des PA et peuls etc. Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes t handicapées, les producteurs vulnérables, ménages d'accueils avec, les filles enrôlées dans des groupes armés non étatiques, la femme démunie, les filles chefs de ménages etc.)			sensibilisation, focus groupe, presse écrite, réseaux sociaux, Capita etc.	Appui à la production agricole Sensibilisation sur les EAS/HS, construction des centres de formations agricoles, soutien aux femmes Aka et peuls. Sensibilisation des producteurs sur les déchets solides afin d'éviter de les jeter dans les collecteurs/drains, etc. ; Sensibilisation sur l'usage des pesticides Dotation en petits équipements et renforcement de capacités en suivi des activités
----------------------------------	---	--	--	--	--

S'agissant des Ba'aka, leurs besoins spécifiques se résument à entre autres :

- Appui en semences, des outillages pour la culture ;
- Distribution des rations alimentaires
- Construction de point d'eau (forage) et aire de séchage ;
- Faciliter l'accès à l'acte de naissance ;
- Création de groupement ;
- Appuyer les femmes Ba'aka avec des vêtements ;
- Rendre disponible le moulin pour aider les femmes à moudre leurs maniocs

6.5- Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est une approche structurée permettant de comprendre un système **en précisant l'intérêt, les besoins et les préoccupations des différentes parties concernées**. Elle s'avère utile pour aider à la prise de décision lorsque différentes parties prenantes ont des intérêts contradictoires, que les ressources sont limitées et que les besoins des acteurs en présence doivent être pris en compte de manière équitable. Le tableau ci-dessous présente l'analyse des parties prenantes du projet PRUCAC.

Tableau 2 : Analyse des Parties prenantes potentielles identifiées dans le cadre du Projet

Catégories des Partie Prenantes institutionnelles	Acteurs	Intérêt pour le Projet	Reception du Projet	Capacités à soutenir le projet	Capacités à nuire au projet	Ce qu'il faut faire
Etatique	<ul style="list-style-type: none"> - Les ministères sectoriels concernés; - Agences sous tutelle du Ministère de l'agriculture et d'élevage : ACDA et ANDE ; - Préfets et Sous-Préfets ; - Directeurs régionaux des services déconcentrés; Maire des communes concernées ; 	Elevées	Soutien sans conditions au projet	Elevé	NA	Mobilisation continue de ces acteurs
Autorités traditionnelles Locales	<ul style="list-style-type: none"> - Sultan; - Chefs des clans; - Chefs des villages et quartiers ; - Chefs de groupe ; - Les Elites des localités concernées : 	Elevées si les activités du projet n'heurtent pas les traditions	Soutien au projet selon les cas	Elevées selon les cas	Elevées si le projet n'est pas accepté	<p>Consultations et dialogues permet ; Ajustement des activités du projet ;</p> <p>Mise en place et opérationnalisation des MGP</p>
Organisation de la société civile et producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations des Femmes de Centrafrique (OFCA, et autres.) ; - l'Union de producteurs agricoles et fédération des maraichers - Plates forms des OSC - Représentant de la jeunesse et des confessions religieuses ; - Organisation Communautaire de Base (OCB), 	Elevées	Soutien sans conditions au projet	Elevé	NA	Mobilisation continue de ces acteurs

Catégories des Partie Prenantes institutionnelles	Acteurs	Intéret pour le Projet	Reception du Projet	Capacités à soutenir le projet	Capacités à nuire au projet	Ce qu'il faut faire
	Associations locales et ONG ; - Comités Villageois de Développement (CVD) ; - Organisation des Populations Autochtones ; - Minorités comme les peuhls ; - Association des EX combattants					
Médias	- Radio et télévisions, Presses du secteur public et privés	Elevées	Soutien sans condition	Elevées selon les cas	Elevées si le projet n'est pas accepté	Consultations et dialogues permet ; Ajustement des activités du projet ; Mise en place et opérationnalisation des MGP Mise en place du plan de communication
Privé et autres	- Les PMI/PME suivant les secteurs d'activités - Entreprises locales (sociétés forestières dans la zone de Lobaye par exemple) et sociétés minières ; Certaines ; ONGs activistes	Elevées si les activités du projet n'enfreint pas leurs intérêts	Soutien au projet selon les cas	Elevées selon les cas	Elevées si le projet n'est pas accepté	Consultations et dialogues permet ; Ajustement des activités du projet ; Mise en place et opérationnalisation des MGP
Partenaires Technique et Financier agance d'exécution	AGETIP-CAF PAM ONG de mise en oeuvre	Elevé	Soutien au projet sans condition	Elevées selon les cas	Elevées si le projet n'est pas accepté	Signature des conventions des prêts Mobilisation des fonds;

Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'ensemble des parties prenantes est favorable au projet comme l'attestent les résultats de consultations publiques. Tandis que ces dernières exerceront une influence sur le projet variant de forte à faible, alors que l'impact du projet sur elles varie de faible à élevé. Eu égard aux résultats de cette analyse, l'engagement et la mobilisation des Parties Prenantes sont en grande partie fonction de l'impact du projet et de l'influence des parties prenantes sur le projet. Il est par conséquent très important à ce que 'UNCT soit vigilante sur la prise en compte de ces deux facteurs tout au long de la mise en œuvre du projet car, la mobilisation de parties prenantes doit s'intensifier et s'améliorer progressivement au fur et à mesure qu'un climat de confiance s'installera ce qui favorisera davantage l'engagement et la mobilisation des différentes catégories de Parties prenantes.

VII- PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

7.1. Etat de la mise en œuvre du PMMP du projet parent

La mise en œuvre des activités du PMPPP a permis d'organiser 3 ateliers à Bangui avec les parties prenantes au niveau central. 110 personnes ont été mobilisées à Bangui sans tenir compte de celles mobilisées ou sensibilisées dans les provinces lors des missions de terrain. Il faut noter également que trois (3) Publications sur le PRUCAC ont été réalisées et cible un public plus large. La page facebook du projet est bien alimentée par le responsable de la communication avec les activités du projet.

Les principales institutions sensibilisées à Bangui sont entre autres :

- Ministères sectoriels (Agriculture, Elevage, Eaux et forêts, Ministère de l'Urbanisme, Ministère des Transports (Direction Générale de la Météorologie) ;
- la Société civile, les ONGs nationales dont (*une ONG travaillant spécifiquement avec les PA*) et ONGs internationales.
- **Les institutions de mise en œuvre : PAM, FAO, AGETIP et les ONGs partenaires (WHH).**

Au niveaux des régions ;

- 05 réunions avec les Préfets et sous-préfets
- 05 réunions avec les Présidents des délégations spéciales des communes
- 02 réunions avec les Populations Autochtones (18 PA).

En termes de défis, la multiplicité des partenaires d'exécution du projet (PAM, FAO, AGETIP-CAF, WHH etc.) rend difficile la coordination des actions liées au PMPP.

Points de succès

De manière générale, le PMPP est divulgué par le spécialiste en gestion de savoir dans les zones péri-urbaines, urbaines et rurales. Les informations sont transmises par les stations des radios nationales et communautaires dans différentes langues (Français, Sango) et sur les réseaux sociaux. Les réunions d'atelier ont la forme de discussions de groupes de réflexion où tous les points de vue et les réactions et préoccupations ont été pris en compte.

Leçons apprises

Les besoins des parties prenantes varient en fonction de la profession principale et de la localité et comprennent, sans limitation, les besoins en matériels et équipements divers, et la formation au renforcement des capacités etc.

7.2. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Le MADR et le MUVH à travers l'UNCT PRADAC engagera les parties prenantes dès que possible et poursuivra son engagement tout au long de la mise en œuvre du Projet, notamment lors des enquêtes et de la collecte de données de base pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par les activités du Projet. Ce processus sera mis en œuvre durant toutes les phases du projet, en commençant par les étapes d'identification, de planification, de mobilisation et de mise en œuvre, jusqu'à ce que le projet soit finalement clôturé. À ce stade, les décisions concernant les réunions publiques, les lieux et le calendrier des réunions seront tenues informés à toutes les parties prenantes une fois que la nature et la fréquence des consultations de suivi seront approuvées selon les composantes et les activités du projet.

7.3. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

De manière générale, le PMPP sera divulgué sur les sites web de la Banque Mondiale et du Gouvernement (MADR) et MUVH et les Mairies et/ou Préfectures de la zone d'intervention du Projet. En outre, des informations préalables et pendant la mise en œuvre du projet seront mises à disposition par le biais de rapports complets non techniques et de réunions avec traduction dans les langues locales, dans les communautés rurales où les activités du projet seront mises en œuvre. Dans ces zones péri-urbaines, urbaines et rurales, les informations seront également transmises par les stations de radio nationales et communautaires locales dans les langues (Français, Sango et locales). La stratégie de communication pour la diffusion des informations et consultations est en annexe 8.

Dans le cadre spécifique de la mise en œuvre du PRUCAC, le MADR à travers l'UNCT PRADAC sera responsable du lancement du projet et de la divulgation du présent PMPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin que les principales parties prenantes y compris la communauté soient informées des canaux permettant de faire connaître ses plaintes relatives aux activités du projet. Durant toutes les phases du PRUCAC, les informations seront transmises par les stations de radio locales et presses dans les langues Français, Sango et locales. Les réunions prendront la forme de discussions de groupes de réflexion ; tous les points de vue et les réactions seront enregistrés. Les autorités locales jouent un rôle clé dans la mobilisation des parties prenantes y compris la communauté, il sera donc important de tenir des réunions avec elles (durant les situations calmes) avant que des problèmes apparaissent dans la communauté. En cas d'insécurité, les réunions physiques n'auront pas lieu. Les réunions se feront à distance avec les représentants des communautés aux moyens des téléphones ou par procuration à travers les ONG et Associations.

En plus de ces moyens ci-haut identifiés, les brochures, dépliants, affiches, en français, Sango et en langues locales seront distribués durant l'accalmie pour faciliter la diffusion des informations sur les activités. Pour les parties prenantes qui sont instruites, en plus des sites Internet du MADR, MUVH et Mairie de Bangui crée et régulièrement mis à jour, des informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles ou communiqués radios envoyés aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Cette stratégie qui **prend en compte le projet parent et le financement additionnel** sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du Projet. Elle sera consacrée pour décrire les informations qui seront communiquées, définir les formats et les modes de communication.

Le tableau 3 ci-après donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations.

Tableau 3 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de sauvegardes - Facilitation des consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion des documents du Projet - Vidéo-conférence 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le long de la préparation du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Préfet/Sous-préfet - Maires et conseillers communaux - Services déconcentrés - ONG et société civile - Association des PA Akas et peuls mbororos - Association des Femmes - Leaders communautaires et religieux - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - MADR - MESA - MUVH - Ministère en charge de l'Aviation civile - Ministère en charge des TP - Ministère des Eaux et forêts, Chasses et Pêches ; - Ministère en charge de la Santé ; - Ministère en charge de l'Environnement - Ministère de l'Economie ; - Ministère des affaires sociales - UNCT PRADAC - Municipalités - Ministère de l'Urbanisme - AGETIP - FAO - PAM - WHH -
Identification de la	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des collecteurs à 	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce dans les radios 	<ul style="list-style-type: none"> - Après l'identification des 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils communaux 	<ul style="list-style-type: none"> - MADR

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Localisation/sites et caractéristiques Techniques des sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> - curer/entretenir ; - Liste des potentiels bénéficiaires ; - Liste des infrastructures agricoles à petite échelle - Liste des communes/arrondissement bénéficiaires du projet ; - Liste des sites inondables 	<ul style="list-style-type: none"> - nationale, rurales, communautaires et locales - Panneaux d'affichage dans les communes concernées ; - Presses privées ; - Dépliants et prospectus 	bénéficiaires et communes retenus	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés - ONG locales et société civile - Association des PA Aka et peuls Mbororos - Association des Femmes - Associations des jeunes - Autres services déconcentrés - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enrôlées dans des groupes armés non étatiques, les producteurs vulnérables, et les familles d'accueils etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - MESA - MUVH - Ministère de l'Aviation civile - Ministère des Eaux et forêts, Chasses et Pêches - UNCT PRADAC - Municipalités - Ministère de l'Urbanisme - AGETIP - FAO - PAM
Screening par le remplissage des formulaires et détermination du type d'instruments spécifiques de sauvegarde (EIES, PGES PAR, Audit Social et Environnemental, Notice Environnemental, PPA etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de sélection - Environnementale (Fiches de screening) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres/réunions avec les acteurs locaux - Visites des sites 	- Après le filtrage des bénéficiaires et communes retenus	<ul style="list-style-type: none"> - Services déconcentrés ; - Conseils communaux - Communautés - ONG locales et société civile - Peuples Autochtones - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enrôlées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC/ Spécialistes en sauvegardes
Approbation de la Catégorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de recommandation sur la 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'approbation 	Après approbation de screening	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Planification Environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - Direction Générale

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	catégorisation environnementale des sous-projets -		Environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> - ONG et Société civile - Personnes-ressources - PA AK et les minorités Peuls Mbororos 	de l'Environnement (DGE)
Préparation et approbation des TDR des études socio-environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux environnementaux et sociaux locaux - Liste des acteurs communautaires et acteurs institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres - Réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la réalisation de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques centraux - Services techniques des municipalités ; - Personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC/Spécialistes en Sauvegardes - DGE - Municipalités - AGETIP - Ministère de l'Urbanisme - FAO - PAM
Validation des documents de sauvegardes spécifiques (EIES-PGES-MGP-Mesures VBG, etc.), obtention du certificat de conformité environnementale et sociale et publication du résumé des instruments de sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'atelier de validation des instruments de sauvegardes - Résumés des instruments de sauvegardes - Certificat de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers/réunions - Publication à travers les médias et sur le site internet du MADR et de la Banque Mondiale - Dépôt des rapports dans les bibliothèques communales - Publicité (<i>y compris les communes là où les populations autochtones et groupes vulnérable sont plus présents</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le démarrage des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres de commission de validation - Direction de la Planification Environnementale - ONG et Société civile - Association des PA - Association des Femmes - Personnes-ressources - Communautés susceptibles d'être affectées - Peuples Autochtones - Groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC/Spécialistes en Sauvegardes - DGE - MEDD - FAO - AGETIP

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
				handicaps, les filles enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.)	
Intégration des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans le dossier d'appel d'offres (DAO) des sous-projets et les contrats des entreprises adjudicataires et approbation du PGES-chantier et Plan de Santé et Sécurité (PSS)	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses des sauvegardes environnementales et sociales - Cahier des Clause Administratives Générales (CCAG) - PGES-chantier - PSS 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des documents dans les communes concernées - Traduction du résumé des documents de sauvegardes dans les langues locales et publier dans les communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la publication des DAO et le démarrage des travaux (à insérer dans le DAO) 	<ul style="list-style-type: none"> - Points Focaux ; - Services déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - AGETIP - Spécialistes en sauvegardes (SSE et SSS et /HS) - Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) - Spécialiste en Gestion Financière (SGF)
Exécution/mise en œuvre des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi de chantier - Rapport d'inspection et de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des rapports dans les communes concernées - Publication des rapports sur le site internet du MADR 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant toute la période d'exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Maires et conseillers communaux - Services déconcentrés - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile - Association des PA - Association des Femmes - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - DGE - Entreprises - AGETIP - Municipalités - FAO - PAM

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Surveillance interne de la mise en œuvre des sauvegardes et diffusion du rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports internes de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des documents dans les communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant l'exécution des travaux des sous-projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Maires et conseillers communaux - Services déconcentrés - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile - Services techniques des municipalités - AGETIP 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - Inspecteur préfectoral de l'Environnement - Mission de contrôle
Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de surveillance - Externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des documents dans les communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant l'exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Maires et conseillers communaux - Services déconcentrés - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - DGE
Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de besoins de formation - Critères de sélection des candidats - Rapport de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce des thèmes de formation dans les radios communautaires - Dépôt des documents dans les communes concernées - Affichage des thèmes, de la liste des participants, des critères de participation et des programmes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et après les séances de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Maires et conseillers communaux - Services techniques déconcentrés - Association des PA - Association des Femmes - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile - Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - DGE

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Audit de mise en œuvre des mesures de sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site internet du gouvernement - Dépôt dans les bibliothèques communales 	<ul style="list-style-type: none"> - A la fin de la réalisation du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques centraux et déconcentrés - Communes concernées - ONG locales 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - Consultants
Préparation des instruments de sauvegarde sociale (CPR et PAR)	Critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la réalisation des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Préfets/Sous-préfets - Maires et conseillers communaux - Services techniques déconcentrés - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile - Association des PA - Association des Femmes - Entreprises - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enrôlées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - Consultants
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans la collecte des données - Période de collecte des 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion documents - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant l'exécution et à la clôture du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Préfets/Sous-préfets - Maires et conseillers communaux - Services techniques centraux et déconcentrés - ONG et société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - MADR - Services déconcentrés - Municipalités - AGETIP

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	données			<ul style="list-style-type: none"> - Association des PA - Association des Femmes - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile - Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - FAO - PAM

7.4. Stratégie proposée pour les consultations

Différentes méthodes de consultation seront adaptées aux cibles visées en fonction de la nature des activités et du groupe de parties prenantes à consulter durant la mise en œuvre du PRUCAC :

- Les entretiens continueront à être organisés durant la mise en œuvre du projet avec les différents acteurs étatiques (MADR) et les autres ministères impliqués, etc.), partenaires techniques et financiers, société civile ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires continueront à être menés chaque fois de besoin pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par les activités du Projet. Ces enquêtes seront annuelles et sous la coordination du spécialiste suivi-évaluation de l'UNCTP ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou les focus groupes continueront à être régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Leur organisation prendra en considération les emplois du temps des femmes et des hommes afin de s'assurer une participation équitable des femmes et des hommes aux réunions publiques. Ces réunions prendront en considération les mesures de prévention contre la transmission du Covid-19 (distanciation sociale) (voir en bas). Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre et des mesures seront mises en œuvre selon les normes gouvernementales ainsi celles de l'OMS et même de la BM, afin de recueillir les avis des femmes et des filles de manière confidentielle et sûre.
- Dans les communautés des populations autochtones les consultations seront effectuées conformément aux exigences de la NES 7. S'il advenait que la mise en œuvre du Projet pourrait avoir un impact significatif sur les normes/pratiques sociales des peuples autochtones concernés, le consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) des PA pourrait être exigé³. Dans ce cas le projet entreprendra des consultations approfondies selon les règles et les approches de participation actives et inclusive des PA afin d'obtenir leur réactions, attentes, avis et/ou consentement préalable donné librement en connaissance de cause.
- Aussi, durant la mise en œuvre des consultations approfondies seront entreprises non seulement pour les peuples autochtones, mais aussi pour toutes les parties prenantes/bénéficiaires, et particulièrement pour les groupes minoritaires comme les peulhs Mbororo, les albinos etc.;
- En cas d'insécurité, et en fonction des zones et cibles, les consultations se feront à distance à travers les applications téléphones (appel, WhatsApp, Messenger, etc.) ou les applications d'ordinateurs (Microsoft teams, webex, etc.) dans les zones ayant des réseaux et l'énergie (solaire ou générateur électrique). Ces consultations pourront également se faire par procuration à travers les ONG et Associations représentant les groupes et communautés et ayant une bonne connaissance des zones cibles du Projet.
- Étant donné que le Projet financera la préparation des documents de sauvegardes environnementales et sociales, le processus de consultation sur ces documents de sauvegardes comprendra des consultations significatives sur la base des informations du projet préalablement partagées avec les parties prenantes, où les réactions, avis, observations et points de vue des parties prenantes seront enregistrés et prises en compte pour l'approche/la conception du projet, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, afin de garantir leur appropriation et leur participation active.

-
- ³ Le CLIP des PA sera requis si le projet :
 - (a) aura des impacts négatifs sur les terres et les ressources naturelles faisant l'objet d'une propriété traditionnelle ou d'une utilisation ou occupation coutumière ;
 - (b) entraînera la réinstallation de PA sur des terres et des ressources naturelles faisant l'objet d'une propriété traditionnelle ou d'une utilisation ou occupation coutumière ; ou
 - (c) aura des impacts significatifs sur le patrimoine culturel des PA qui est important pour l'identité et/ou les aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de la vie des PA affectés.

Dans le cadre de l'application des mesures barrières à la propagation du COVID-19, ces mesures continueront malgré que le Gouvernement les ait allégées ainsi, les consultations populaires seront séquencées en groupes de discussion restreints (15-20 personnes et en respectant les consignes gouvernementales) ainsi que ceux de l'OMS et même de la BM, afin d'éviter les grands rassemblements. Des réunions publiques et communautaires, des discussions de petits groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment celles potentiellement affectées par les activités du PRUCAC. Ces activités pourront dans certains cas être appuyées par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc. des zones cibles. Les autorités coutumières et religieuses seront impliquées dans les activités d'information et de sensibilisation des populations locales.

Tableau 4 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du PRUCAC FA

Phase du projet/sous-projet	Sujets de consultations	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes	Responsabilités
Identification et préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Montage du projet et ses différentes articulations 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers/Réunion - Distribution des documents - Publication 	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives et locales - Services techniques centraux et déconcentrés compétents - Points Focaux - ONG et société civile - Associations des PA - Associations des femmes - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - MADR - MESA - MUVH - Ministère Aviation - Ministère Eaux et forêts - UNCT PRADAC - FAO - PAM - AGETIP - Municipalités
Préparation/ mise à jour des documents de sauvegardes (PEES, PMPP PVBG, PGS), CGES, CPR PGP, PGMO et CPPA) y compris les instruments spécifiques (EIES, PPA, PGES PAR, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer l'ensemble des acteurs sur les tenants et les aboutissants du Projet ; - Recueillir et analyser les avis et préoccupations des acteurs concernés par le Projet - Analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus de conception, de décision et de mise en œuvre du Projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Vidéo conférence - Réseaux sociaux - Consultations à travers des entretiens inter actifs catégorisés - Focus groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le démarrage des activités des sous-projets (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives et locales - Services techniques centraux et déconcentrés compétents - Points Focaux - ONG et société civile (spécialement les représentants des peuples autochtones, représentants des ONGs des droits des femmes, et autres) - Communautés - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - DGE - Consultants - AGETIP - Municipalités - MADR

Phase du projet/sous-projet	Sujets de consultations	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les divergences lors de la mise en œuvre des activités afin d'éviter des situations de conflits. 			enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.)	
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de gestion du travail ; - Plan de santé et de sécurité au travail (PSS) ; - Préparation et intervention en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Publication - Site internet - Communication - Entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le démarrage des activités des sous-projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives et locales - Services techniques centraux et déconcentrés compétents - ONG et société civile - Associations des PA - Associations des femmes - Communautés - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enrôlées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - Entreprises - Bureaux de contrôle des travaux - FAO - PAM - AGETIP - Municipalités - Ministère de l'Urbanisme - MADR
	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet et rapport de conformité de sauvegardes 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - A intervalles réguliers pendant la mise en œuvre du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives et locales - Services techniques centraux et déconcentrés compétents - Points Focaux - ONG et société civile - Associations des PA - Associations des femmes - Communautés - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - DGE - FAO - PAM - AGETIP - Municipalités - MADR

Phase du projet/sous-projet	Sujets de consultations	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes	Responsabilités
				déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.)	
	Audit environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - A mi-parcours de la mise en œuvre et à la clôture du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives et locales - Services techniques centraux et déconcentrés compétents - ONG et société civile - Associations des PA - Associations des femmes - Communautés - Autres groupes vulnérables (les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les personnes vivant avec handicaps, les filles enroulées dans des groupes armés non étatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UNCT PRADAC - DGE - Consultants - FAO - PAM - AGETIP - Municipalités - Ministère de l'Urbanisme - MADR
	Mises à jour des informations sur les activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet - Réunions - Distribution des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Trimestriel 	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques centraux et déconcentrés compétents - ONG et société civile - Associations des PA - Associations des femmes - Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - MADR, - MESA - UNCT PRADAC - FAO - PAM - AGETIP - Ministère de l'Urbanisme - Municipalités

7.5.Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Les groupes vulnérables sont un segment de la population qui présente certaines caractéristiques spécifiques qui le rendent plus susceptible de tomber dans la pauvreté que d'autres vivants dans les zones ciblées par un projet. Les groupes vulnérables comprennent les handicapés physiques, les jeunes, les peuples autochtones, Aka et les minorités peuhls Mbororos, et les femmes, les femmes chefs des ménages ; les déplacées internes, retournées et réfugiées, les filles enrôlées dans des groupes armés non conventionnels, etc. Il est fort probable que l'augmentation des flux de revenus pour certaines femmes, si elle n'est pas bien gérée, pourrait entraîner des tensions sociales, au niveau des ménages et des communautés, augmentant ainsi le risque de comportements illicites et d'exposition à des situations à haut risque telles que l'Exploitation et Abus Sexuels/ Harcèlement Sexuel (EAS/HS) et la Violence Basée sur le Genre (VBG) qui touchent principalement les membres vulnérables de la communauté. Un plan d'action contre les Exploitations et Abus Sexuelles/ Harcèlement Sexuel a été élaboré dans le cadre du projet parent et prendra en compte le financement additionnel (actualisation) et les actions proposées seront communiquées au public afin de le protéger contre ce risque et de lui fournir des informations sur les procédures de signalement dans le cadre du projet MGP.

Pour faciliter les contacts avec ces groupes vulnérables, certaines des options permettant de les atteindre sont suggérés ci-dessous.

Leur identification sera sensible au genre :

- Identifier les leaders/ représentants des groupes vulnérables et marginalisés pour obtenir leur participation et contribution. Il s'agit des leaders des associations des handicapés, personnes âgées, des peuhls, autochtones ;
- Impliquer les leaders de la communauté, leaders d'opinion, les sociétés civiles et les ONG. Ceci concerne les maires des communes, chefs des villages, les présidents de la jeunesse, les présidentes des associations des femmes, les leaders des associations et ONG locales intéressés par le projet etc ;
- Organiser des entretiens individuels et des groupes de discussion avec les personnes vulnérables dans les localités riveraines aux centres de formation et développement des autres activités. Ces individus sont les entre autres les femmes chefs de ménages, les filles mères, les membres des communautés peuhls et aka, les personnes âgées, les retournés ou les PDI etc ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du PRUAC (le projet parent et le financement additionnel).

7.5-Etapes

Un calendrier répertoriant les phases du Projet et les décisions majeures est présenté ci-dessous. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en place du Projet. Ce plan annonce un processus, dynamique durant toutes les phases du Projet.

Tableau 5 : Etapes

Etapes	Activités	Période
Etapes pour le projet parent		
Document d'évaluation du Projet (PAD)	• Prise de contact, consultation des cadres de la DGE et du	Avril-Mai 2021

	<p>Fond National de l'Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Recrutement des consultants pour l'élaboration des documents CES (CGES) Consultations publiques (autorités administratives et locales, services déconcentrés, communautés, ONG et société civile, peuples autochtones et groupes vulnérables) Elaboration du PMPP et PEES 	 Mai 2021 Avril- Mai 2021 Avril-Mai 2021
Phase de pré-évaluation du projet	<p>Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : PGES Plan d'action présentant les mesures de réduction des risques d'EAS/HS</p> <p>Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : CGES</p> <p>Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : CPPA, PGMO</p>	Mai Juin 2021
Phase d'évaluation du projet	Approbation et publication des documents de sauvegardes	Mai Juin 2021
Approbation du Projet par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale		Juin 2021
Mise en vigueur du Projet	Finalisation Plan de sécurité	Sans objet
Étapes pour le Financement Additionnel		
Étapes	Activités	Période
Project Paper	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement des consultants pour l'élaboration des documents CES (CGES) Consultations publiques (autorités administratives et locales, services déconcentrés, communautés, ONG et société 	Avril 2023

	civile, peuples autochtones et groupes vulnérables) - Elaboration du PMPP et PEES	
Phase de mise à jour des documents	Mise à jour des documents de sauvegardes du Projet : PMPP, PGES Plan d'action présentant les mesures de réduction des risques d'EAS/HS Mise à jour des documents de sauvegardes du Projet : CGES y compris le PGMO Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : CPPA, PGMO	Avril-Mai 2023
Phase d'évaluation du projet	Approbation et publication des documents de sauvegardes	Mai-Juin 2023
Approbation du Projet par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale		Juin 2023

7.6-Examen des commentaires

Les commentaires et observations sur les outils de sauvegardes seront traités par les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UNCT/PRADAC. Un spécialiste un(e) spécialiste social(e) dans la lutte contre les exploitations, abus et harcèlement sexuels, un spécialiste un(e) spécialiste en sécurité, et deux assistants environnementaux et sociaux seront recrutés pour appuyer les deux (02) Experts déjà en place. Les deux spécialistes sociaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre a été ouvert à cet effet dans le cadre du projet et sera étendu dans la zone du FA. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de retour d'information qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UNCT PRADAC. Il est important que dans tout dialogue développer avec les parties prenantes, il y ait un retour d'information y compris dans les langues locales. Dans ce sens, après chaque consultation, des réponses aux questions, des commentaires (écrit ou oral) et des suggestions seront établies pour servir entre autres à préparer la méthode de communication pour le retour d'information aux parties prenantes (rencontre de groupe, affiche publique, communication écrite ou verbale au représentant des parties prenantes, communication médiatique, etc.). Ces communications de retour sont planifiées de commun accord avec l'UNCT PRADAC.

Les retours d'informations compilés par le personnel dédié de l'UNCT PRADAC sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par

courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire pour tenir compte de la culture et du niveau d'éducation. Cette réponse pour inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- La solution retenue ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

7.7-Phases ultérieures du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, un compte-rendu des activités effectuées et celles programmées sera donné aux parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet selon le principe de redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Ainsi, pour le projet parent, des rapports des activités trimestriels sont partagés régulièrement avec la Banque, le Cabinet du Ministre pour le compte du Ministère de l'Agriculture et ses institutions sous-tuelles, au Ministère de l'élevage, de l'urbanisme et les partenaires d'exécution du projet.

Les autres parties prenantes reçoivent les rapports d'activités lors des comités de pilotage et la synthèse des activités publiées sur le portail du ministère de l'agriculture.

VIII- RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

8.1-Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) portent essentiellement sur :

❖ Responsabilité de mise en œuvre du PMPP

Dans le cas du Projet global (parent et financement additionnel), les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sont les Spécialistes et assistants en sauvegarde environnementale et sociale et en EAS/HS, de l'UNCT PRADAC, sous la supervision du Coordonnateur. Ils seront appuyés par les prestataires de services principaux (FAO, PAM, AGETIP) et/ou autres structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales y compris les Associations des femmes et Associations des PA Aka et les minorités Peuls avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

❖ Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

Tableau Error! Bookmark not defined. : Budget annuel estimatif de PMPP (projet parent et FA)

N°	Activités clés	Qté.	Unité	Coût unitaire (FCFA)	Budget total (FCFA)
1	Publicité dans le journal/ radio/TV/diffusion/divulgation	30	Publicités (6/trimestre)	150 000	4 500 000
2	Réunions de consultation (lieux, outils didactiques de réunions, rafraîchissements, transport, interprètes, etc.)	25	Réunions	1 250 000	31 250 000
3	Actions de formation des membres et Équipement des comités MGP en outils de travail et de suivi	40	Sessions de formation	400 000	16 000 000
4	Mise en œuvre du Plan de Communication visant les populations autochtones	FF	FF	20 000 000	20 000 000
5	Suivi de la mise œuvre du PMPP	6	Mission de suivi	4 000 000	24 000 000
	Total				95 750 000

Le cout global pour la mise en œuvre du PMPP y compris le MGP et le plan de communication envers les populations autochtones est estimé à quatre-vingt-quinze millions sept cent cinquante mille francs FCA.

- ❖ Les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du Projet) sont fournies après le recrutement de cette dernière. Il s'agit :
 - Monsieur NGAKEU, Coordonnateur du PRADAC/PRUCAC. E-mail : engakeumba@yahoo.fr ; Tel ;72211015. En cas d'empêchement, il est secondé par Monsieur Parfait Macket, Spécialiste en sauvegarde sociale du PRUCAC. E-mail : pmacket.dpdda@gmail.com ; Tel :72655691.

8.2-Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités qui sont être dans ce volet et s'exécutent sous la responsabilité des spécialistes et assistants en sauvegarde environnementale et sociale et de genre et EAS/SH. Cependant, au sein de l'UNCT PRADAC/PRUCAC, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local. Ces mêmes fonctions et gestions des responsabilités resteront pour le FA.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

IX- MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DU PRUCAC

L'équipe de préparation du Projet a élaboré un Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP). **(Voir Annexe 1)**. Cependant, il est important de mentionner l'existence d'un MGP qui fonctionne dans le cadre du Projet initial PUCAC et même de PRADAC qui est aussi un projet d'agriculture sous financement de la Banque Mondiale. C'est donc ce mécanisme qui sera étendu dans les trois nouvelles Préfectures de la zone du FA tout en veillant à s'appuyer sur les expériences des comités existants. Également, une attention particulière sera faite sur la spécificité dans les zones des autochtones par faciliter leurs accès au mécanisme (par exemple l'adaptation des canaux d'accès, l'identification des points focaux MGP dans les campements Aka).

NB : En situation d'insécurité des annonces seront faites dans les zones cibles du projet afin que les plaintes soient déposées par téléphones aux numéros indiquées ou transmises aux personnes assignées. Les traitements et feedbacks seront faits dès que la situation reviendra au calme dans la zone. Dans ce cas il est donc important d'avoir des moyens multiples et largement connus pour enregistrer les plaintes, y compris les plaintes anonymes. Plusieurs canaux d'adoption envisagés par le projet comprennent :

- Numéro de téléphone « sans frais »
- E-mail
- Lettre aux points focaux des plaintes dans les établissements de santé locaux
- Formulaire de plainte à déposer via l'un des canaux ci-dessus
- et verbalement / en personne spécialement pour les groupes vulnérables et les analphabètes.

X- SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du Projet afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du Projet et des phases spécifiques du développement. En cas de changement de climat politique et/ou d'insécurité, tout changement majeur aux activités liées au Projet et à son calendrier sera dûment reflété dans le PMPP. Des résumés [mensuels ou trimestriels] et des rapports internes sur les griefs publics, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par le personnel responsable et renvoyés à la coordination de l'UNCT PRADAC en charge du Projet. Les résumés [mensuels ou trimestriels] fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du Projet à y répondre en temps opportun et de manière efficace. Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le Projet durant l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de plusieurs manières possibles :

- Elaboration de rapports trimestriels en langue (française) ;
- Publication de rapports sur les sites web du MADR
- Elaboration et distribution des notes simples en langue locale pour les communautés
- Publication des courts comptes rendus en langues (française et locale)
- Flash d'information sur WhatsApp et Facebook

Un certain nombre d'indicateurs « clés de performance (ICP) » seront également développés et suivis régulièrement par les responsables en charge de la mise en œuvre du Projet. De manière générale les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

10.1. Participation des acteurs au suivi

La participation des acteurs concernés aux activités de suivi sera assurée sur toute la phase du projet.

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, la période d'exécution, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les taux d'exécution, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes chargés des sauvegardes environnementale et sociale de l'UNT (notamment l'Expert Environnemental, l'Expert Social et Genre, l'Expert VBG/AES/HS), en collaboration éventuelle avec le Spécialiste en suivi-évaluation du Projet notamment.

En effet, pour un suivi-évaluation participatif, le projet fera participer les parties prenantes et/ou des personnes ressources si nécessaire au programme de suivi et d'atténuation des impacts identifiés et dans l'établissement des rapports y relatifs.

10.2. Les indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes :

- Nombre de réunions à différents niveaux (ateliers, rencontres avec les autorités administratives, coutumières, élus locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le Projet;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias.

Pendant la mise en œuvre du projet parent, les indicateurs suivants sont renseignés :

- 3 ateliers avec les partenaires institutionnels à Bangui ;
- 05 réunions avec les Préfets et sous-préfets
- 05 réunions avec les Présidents des délégations spéciales des communes
- 02 réunions avec les Populations Autochtones (18 PA).
- 3 publications réalisées dans les journaux locaux ;
- Plusieurs suggestions reçues et concernant principalement l'extension du projet dans d'autres zones non couvertes.

Toutefois, dans la continuité du projet parent et la mise en œuvre du financement additionnel, les indicateurs relatifs aux plaintes seront recueillis sur une base trimestrielle. D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis suivant une périodicité à établir.

10.3. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le reporting consistera en la production de comptes rendus d'activités et de réunions, la rédaction des rapports d'ateliers et de rapports d'activités périodiques. Les parties prenantes clé du MGP seront destinataires de ces rapports.

Une rubrique spécifique sera créée dans le rapport mensuel des activités de l'équipe du projet afin de rendre compte du fonctionnement et des performances du MGP.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes à travers les vecteurs de communication énumérés dans la stratégie de communication notamment. Au cours de ces feedback, il sera rappelé de façon systématique aux parties prenantes l'existence du mécanisme de gestion des plaintes.

Tout comme dans le projet parent le PMPP sera périodiquement suivi.

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du PRUCAC. Selon les dispositions du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission des instruments conditionnels pour l'approbation de tout projet. Le document a été élaboré suivant un modèle ou une approche participative globale. Il va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de PRUCAC, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du PRUCAC. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

Le cout global pour la mise en œuvre du PMPP est estimé à quatre-vingt-quinze millions sept cent cinquante mille francs FCA.

Annexe1 : MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

I- Introduction

Ce mécanisme de gestion des plaintes générales est élaboré dans le cadre du Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire en RCA. La gestion de ce mécanisme des plaintes fait appel au traitement de litiges à l'amiable (extra-judiciaire) c'est-à-dire à travers l'explication et la médiation. Le recours à la justice est conseillé comme le dernier ressort dès lors que le processus extrajudiciaire a échoué, mais ceci reste une option pour tout plaignant qui souhaite diriger sa plainte directement à la justice.

Il tient compte des plaintes liées aux cas des EAS et HS. Toutefois, en fonction des cas reçus, le renforcement du processus spécifique de ce MGP pour le rapportage des allégations des cas des EAS/HS sera progressivement mise à jour sera fait au fur et à mesure (durant les réunions de suivi et revue des MGP) avec des canaux et des procédures de réception et de gestion propres, et privilégiera notamment le référencement sûr et confidentiel des cas vers les prestataires de services VBG identifiés.

Pendant la mise en oeuvre du projet parent, quelques plaintes ont été enregistrées, traitées ou en cours de traitement. Le tableau ci-dessous fait le résumé des plaintes gérées par le partenaire de mise en œuvre la FAO.

Tableau récapitulatif de la situation

Localités	Nombre total des plaintes ou doléances enregistrées	Nombre des Plaintes traitées	Nombre des Plaintes ou doléances non traités	Nombre des plaintes jugées favorables	Nombre des Plaintes rejetées	Nombre des plaintes ou dossiers clôturés	Commentaires
Bossangoa	2	2	0	2	0	2	Toutes les plaintes concernent le retard dans le paiement des fournisseurs de foires
Kaga bandoro	10	10	0	6	4	6	
Mambéré kadéï (Gamboula)	15	15	0	4	11	4	
Mobaye(Basse kotto)	3	3	0	3	0	3	
Bria(Haute kotto)	0	0	0	0	0	0	
Bangui	0	0	0	0	0	0	
Total	30	30	0	15	15	15	

Pour le partenaire PAM, 21 plaintes ont été reçues et traitées, 5 plaintes rejetées car non liées au projet. L'UNCT au niveau central n'a pas enregistré des plaintes.

Pour ces deux partenaires, un total de 51 plaintes a été enregistré et traité sans contestation. Dans les deux cas, les plaintes rejetées sont des plaintes non liées au projet. Et la majorité des plaintes pour la FAO concerne le retard dans le paiement des fournisseurs des foires. Pour le PAM, elles concernent essentiellement Les plaintes jugées favorables sont : les problèmes d'accès au marché, l'inclusion des non bénéficiaires et les difficultés d'accès aux documents juridiques par les groupements.

Ce document du MGP est actif et dynamique tout au long de la mise en œuvre du projet parent et le financement additionnel.

II- Organisation

Dans le cadre du Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire en RCA (PRUCAC), l'organisation des plaintes est structurée à trois niveaux (Central, Communal et Communautaire). En situation de tensions politiques ou d'insécurité, ces comités ne devront en aucun cas se réunir sans suivre la législation en vigueur en matière de regroupement des populations. Durant ces périodes, toutes les informations et rapports en cours seront transférés à la coordination aux moyens des téléphones et emails en utilisant les appareils (téléphones et or/ou ordinateurs individuels) pour éviter des risques.

i- Au niveau communautaire :

Il sera mis en place des Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP) par arrêté communal dans chaque localité concernée par les activités du Projet. Le CLGP sera établi au niveau de la localité/village concerné par le projet.

Les CLGP auront pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la mise en œuvre du projet dans la localité. Ils référeront toutes les plaintes n'ayant pas trouvé de solutions et toutes les plaintes relatives aux cas de VBG/EAS/HS au niveau des Comités Communaux de Gestion des Plaintes (CCGP). Les tâches spécifiques et la durée de la mission des CLGP seront définies dans l'arrêté communal de la mise en place de chacun des comités.

Le CLGP est composé de :

- le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- un (01) représentant des femmes de la localité concernée ;
- un (01) représentant des hommes de la localité concernée concernées.
- un (01) représentant du Conseil de la jeunesse locale ;
- un (01) représentant des populations autochtones et/ou autres groupes défavorisés, les minorités

NB : Tout autre personne ressource impliquée dans la mise en œuvre du projet peut être invité dans les réunions du CLGP en fonction de la préoccupation concernée.

Les noms des membres du Comité et leurs contacts sont communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie et au niveau des bureaux de l'administration et/ou tout autre lieu public de la localité choisi par les communautés.

ii- Au niveau Communal ou District :

Il sera mis en place des CCGP par arrêté communal dans chaque commune ou district concernée par les activités du Projet.

Les CCGP auront pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la mise en œuvre du projet et les CLGP n'ont pas été en mesure de traiter. Ils auront aussi pour rôle de compiler les données issues de l'ensemble des CLGP de la commune ou du district. Les tâches autres spécifiques et la durée de la mission des CCGP seront définies dans l'arrêté communal de la mise en place de chacun des comités.

Le Comité est composé de :

- un (01) représentant de la municipalité concernée ;
- un (01) représentant du Ministère de l'Agriculture au niveau déconcentré ;
- un (01) représentant du service local de l'environnement et/ou du Ministère de l'Urbanisme (selon les cas) ;

- un (01) représentant du Conseil de la jeunesse locale (de préférence une jeune fille);
- un (01) représentante ou ONG représentante des femmes de la commune concernée ;

NB : En fonction de la nature et de l'importance des plaintes le CCGP invitera aussi :

- le Chef de quartier/village ou son représentant concerné par les plaintes ;
- un (01) représentant des communautés locales concernées par les plaintes.

Tout autre cadre des Ministères/institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet peut être invité dans les réunions du CCGP en fonction de la préoccupation concernée.

Les noms des membres du CCGP et leurs contacts sont communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie et au Bureau du Ministère de l'Agriculture, et Ministère de d'Urbanisme au niveau déconcentré.

iii- Au niveau central

Ce comité sera représenté par l'UNCT PRADAC. Les membres de ce comité sont :

- Coordonnateur du projet
- Spécialiste VBG
- Spécialistes et assistants en sauvegardes (environnementale, sociale et VGB/EAS/HS)
- Spécialiste suivi-évaluation
- Un Représentant du Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Urbanisme

Les plaignants peuvent aussi adresser leurs requêtes directement au comité du niveau central.

III- Fonctionnement

Le MGP comprend les étapes suivantes :

Etape 1 : Enregistrement des plaintes

Ils peuvent se faire à chacun des 3 niveaux. Toutes les plaintes sont enregistrées et consignées dans un registre ouvert auprès des Comités par un agent désigné à cet effet. Sur demande du plaignant, l'agent désigné peut l'aider à remplir la fiche d'enregistrement des plaintes et à consigner la déclaration du plaignant dans le registre sur une page dédiée à chaque plaignant. La page de la plainte d'un requérant ne doit pas être visible à d'autres.

Les réclamations anonymes telles que via les appels téléphoniques ou courriers électroniques (SMS, e-Courriels, etc.) sont recevables. Elles doivent obligatoirement être enregistrées dans le registre des plaintes, mais un accusé de réception n'est pas obligatoire.

Les plaintes qui sont déposées dans les autres institutions (Mairie, directions régionales de l'Agriculture, directions régionales de l'Urbanisme, AGETIP, FAO, PAM) sont transmises aux CCGP et consignées dans le registre de ladite entité.

Chaque plainte est enregistrée et un accusé de réception est délivré chaque fois que possible, dans un délai de 48 heures maximum, au plaignant ou à son représentant pour attester la recevabilité de ladite plainte. Cet accusé de réception devra présenter les étapes du processus de gestion des plaintes.

Les incidents de type EAS/HS déclarées par une survivante aux niveaux des CCGP et/ou reçus des CLGP sont consignés dans un registre codifié avec le consentement éclairé de la survivante avant d'être référé soit à un organisme spécialisé pour une prise en charge, soit à un service local en charge des affaires sociales pour une prise en charge

psychologique ou à un service de santé le plus proche y compris pour la délivrance d'un Certificat Médical exigé pour l'ouverture de la poursuite judiciaire si la survivante exprime le souhait de poursuivre une action en justice, tout en respectant un degré maximal de confidentialité et de sûreté.

NB : dans les zones où vivent les groupes défavorisés, les minorités, les populations autochtones, l'enregistrement des plaintes se fait pendant les mobilisations communautaires.

Etape 2 : Traitement des plaintes

Toute plainte jugée recevable fait l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie. Selon la gravité des faits, une enquête peut être diligentée pour déterminer les causes, les conséquences et les solutions possibles. L'enquête peut se dérouler de la manière suivante :

- Une descente sur le site de la plainte pour observer la situation sur le terrain et rencontrer le plaignant ;
- Lors de cette descente ou après selon les possibilités, discuter avec le plaignant pour recueillir ses propositions de solutions, les différentes modalités de résolution de la plainte, recueillir ses préférences lui faire des propositions concrètes et éclairées ;
- Retenir une solution équilibrée afin de résoudre la plainte avec le/la requérant (e) ;
- Transmettre la solution retenue (par le CLGP ou le CCGP) à la Cellule de Coordination du projet (UNCT PRADAC).

Le CLGP ou CCGP se réunit et statue dans un délai très rapide (maximum une semaine), à compter de la date de réception de la plainte, et rend sa décision sur les litiges. Le CLGP et CCGP sont habilités à procéder à des visites de constatation des faits faisant l'objet d'une plainte.

Le délai d'analyse et de recherche d'une solution dépend de la gravité et de la complexité technique de la plainte ainsi que des mécanismes de médiation existants. Le délai fixé pour répondre à une plainte ne peut dépasser 10 jours à partir de la date de l'accusé de réception.

Il existe quatre niveaux de résolution des plaintes :

- **Niveau 1** :
- **Au niveau communautaire** : Si le fait n'est pas vrai, le CLGP rend sa décision et notifie un non-lieu au plaignant en lui expliquant les raisons. Le non-lieu est consigné dans le registre. A ce niveau, si le plaignant n'est pas satisfait du non-lieu et qu'il est convaincu que sa plainte est fondée, il peut toutefois faire un recours au CCGP. S'il s'agit d'une plainte jugée délicate sensible comme par exemple des cas de VBG/EAS/HS, elle est transmise au CCGP qui en prendra les mesures appropriées en collaboration avec le niveau central.
- **Au niveau communal** : Si le fait n'est pas vrai, le CCGP rend sa décision et notifie un non-lieu au plaignant en lui expliquant les raisons. Le non-lieu est consigné dans le registre. A ce niveau, si le plaignant n'est pas satisfait du non-lieu et qu'il est convaincu que sa plainte est fondée, il peut toutefois faire un recours au CGP du niveau central. S'il s'agit d'une plainte jugée délicate sensible comme par exemple des cas de VBG/EAS/HS, elle est transmise au CGP du niveau central à la Cellule de Coordination du projet (UNCT PRADAC) qui en prendra les mesures appropriées.
- **Niveau 2** : Lorsque le fait est avéré, le CLGP ou CCGP propose une réponse /compensation juste et équitable et l'affaire est classée et le mode de règlement est consigné dans le registre.
- **Niveau 3** :
- **Au niveau communautaire** : Si le fait est avéré après la visite de constatation et en plus de la réponse /compensation proposée le plaignant n'est pas satisfait, le CLGP transmet le dossier complet au niveau du CCGP.

- **Au niveau communal** : Si le fait est avéré après la visite de constatation et en plus de la réponse /compensation proposée le plaignant n'est pas satisfait, le CCGP transmet le dossier complet au niveau du CGP. Du niveau central à la Cellule de Coordination du projet (UNCT PRADAC).
- Au niveau de la Cellule de Coordination du projet (UNCT PRADAC) : L'expert en sauvegardes du projet en collaboration avec les Experts techniques impliqués, examinent le niveau de désaccord entre le CLGP ou CCGP et le plaignant et proposent une résolution adéquate au Coordonnateur dans un délai d'une semaine à compter de la date de réception. Le Coordonnateur notifie la résolution au Plaignant via le CCGP.
- **Niveau 4** : A partir des niveaux 1, 2 ou 3, le plaignant peut diligenter directement des actions en justice. La décision du juge est adressée directement aux parties concernées. Cette décision est enregistrée systématiquement dans le registre.

NB : 1- Toute réclamation, même téléphonique ou par voie électronique, doit être consignée dans le registre.

2- Toute fois, le projet encourage les règlements à l'amiable.

Etape 3 : Réponse aux plaintes

A la suite de l'enquête et de l'analyse approfondie, une proposition provisoire raisonnable et proportionnée à la plainte est préparée.

Le CLGP ou CCGP devra discuter de la proposition provisoire avec le plaignant qui aura l'opportunité (i) d'accepter la proposition, (ii) de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet de discussion ou (iii) de la rejeter et d'envisager un autre processus de résolution des différends. L'accord final devra être précis, assorti de délais et d'un plan de suivi et agréé par les parties en conflit.

Il est formellement interdit d'imposer le verdict de manière unilatérale. La réponse à la plainte doit être notifiée au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation.

Etape 4 : Recours

Le présent MGP prévoit des dispositions au cas où les plaintes ne sont pas résolues pour des raisons diverses. Les procédures ci-dessous s'appliquent à des cas exceptionnels et ne doivent pas être utilisées fréquemment. Plusieurs options de recours sont possibles :

- Porter le problème devant le Comité de Pilotage du Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire en RCA pour étudier s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables (possibilité d'organiser des sessions exceptionnelles) ;
- Porter le problème au Ministère de tutelle pour voir s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables ;
- Proposer le recours à un médiateur indépendant agréé par le Comité de Pilotage et le plaignant afin qu'il facilite la poursuite du dialogue ;
- Impliquer une partie externe et indépendante digne de confiance, pour qu'elle évalue la plainte et propose une solution objective.

Le recours à la justice est une option qui n'est recommandée qu'en cas d'échec de la résolution au niveau de l'UNCT PRADAC.

Etape 5 : Clôture et archivage des plaintes

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi, à l'archivage et à la conclusion de la plainte.

Le CLGP ou CCGP est en charge du règlement et du suivi de la plainte en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Il est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, fiche de règlement de plaintes, etc.). Ces documents

devront être tenus confidentiels. La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution acceptable par tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion.

Etape 6 : Suivi-Evaluation

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre par l'UNCT PRADAC en impliquant les mouvements associatifs (Groupements, ONG, associations de la jeunesse et des femmes, etc.) actifs dans la zone d'intervention du projet afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires du projet et surtout ceux ayant utilisé les services du MPG (1 à 3% des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire) par direction régionales.

Les enquêtes seront réalisées par les experts de l'UNCT PRADAC (Communication, Suivi-Evaluation et Sauvegardes). Pendant les missions de suivi de l'UNCT PRADAC, les experts devront s'assurer que les plaintes sont bien archivées. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs et diffusés sur les radios locales. Les statistiques sur le nombre et le type de plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus devront être publiés dans les médias de la place (radios locales).

A la clôture du mandat des CLGP et CCGP, toutes les documentations devront être acheminées à l'UNCT PRADAC par courrier et mises en archive (supports physiques et numériques) du Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire en RCA.

IV- Nature des plaintes dans le cadre du PRUCAC

Dans le cadre des activités du Projet, la nature des plaintes pouvant être traitées et sans s'y limiter sont suivantes :

- Plaintes liées au recrutement du personnel
- Plaintes liées à la passation de marchés et de sélection des prestataires
- Plaintes liées à l'insuffisance de communication sur le projet
- Plaintes liées aux VBG/EAS/HS
- Plaintes liées à l'exclusion de certains bénéficiaires
- Plaintes liées aux nuisances, bruits, poussières des travaux
- Facteurs de nuisance (poussière, bruit, vibrations) ;
- Violence basée sur le genre ou abus / harcèlement sexuel ;
- Accidents impliquant une tierce personne ;
- Problème d'information (aucune information disponible);

- Etc.

V- DESCRIPTION DU SCHEMA SPECIFIQUE DU CAS DE RECEPTION - TRAITEMENT D'UNE PLAINTE SENSIBLE OU HYPERSENSIBLE

Cette catégorie de plaintes regroupe toute plainte liée à la violation des droits de l'homme et à des abus de pouvoir graves dans la mise en œuvre du projet. Ce sont des plaintes jugées graves et capables de porter atteinte à la personnalité ou à sa vie future suites aux préjudices subis. Cela peut aussi ternir l'image du projet en général et du bailleur des fonds en particulier.

Au regard de la nature de cette activité du PRUCAC, il est fort probable qu'il ait risques de toutes natures liées l'Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel. C'est pourquoi le présent MGP consacre cette section pour décrire un schéma spécifique pour ces types de plaintes.

Il s'agit notamment des plaintes liées aux actes ci-après :

- ✓ Violences basées sur le genre (ou violence sexiste)
- ✓ Exploitation sexuelle;
- ✓ Atteinte sexuelle;
- ✓ Harcèlement sexuel;
- ✓ Violation des droits des enfants,
- ✓ Tout décès (de personnes) lié aux activités du projet ;
- ✓ Corruption des partenaires ou staff du projet ;
- ✓ Etc.

En cas de plaintes sensibles dont la nature révèle ou s'assimile à un cas sus-décrit deux principes essentiels seront mis en avant (Confidentialité et Sécurité).

➔ **Confidentialité** : Le PRUCAC créera un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever leurs inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûr qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet donc d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celles-ci. Pour ce faire, le PCH doit prendre des dispositions pour limiter le nombre personnes ayant accès aux informations sensibles.

➔ **Sécurité** : Le PRUCAC s'assurera que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer depuis la conception à la mise en œuvre du MGP.

Les plaignants concernés dans cette catégorie des plaintes sont enregistrés dans une fiche et consignés dans un cahier registre. Au niveau de la fiche, le Point focal décline toute l'identité du plaignant, tandis que dans le registre, un code secret est attribué à ce plaignant pour raison de confidentialité.

Ces plaintes une fois enregistrées sont transférées immédiatement à la Banque Mondiale pour information et avis via le PRUCAC.

Les plaintes vis-à-vis de la mise en œuvre du PRUCAC pourraient porter sur des questions sensibles qui devront être traitées de façon confidentielle en respectant la volonté des éventuels plaignants. Ceci sera le cas pour des plaintes pourtant sur des questions de fraude ou corruption, abus de pouvoir, abus des droits humains (questions de travail pour enfant «child labour» par exemple). Mais surtout des plaintes hyper-sensibles portant sur des questions d'harcèlement sexuel, abus ou exploitation sexuelle tels que définis ci-après.

Violences Basées sur le Genre (ou violence sexiste)

« La violence sexiste est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne est fondée sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elle englobe des actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. La

violence sexiste touche de manière disproportionnée les femmes et les filles au cours de leur vie et prend de nombreuses formes y compris les services sexuels, physiques ou psychologiques. Elle se produit au sein du foyer, dans la rue, dans les établissements d'enseignement, au travail, dans les plantations agricoles et les camps de réfugiés aussi bien en temps de paix comme période de conflit et de crise »⁴.

Six principaux types de VBG ont été créés pour permettre la collecte de données et l'analyse de statistiques sur la VBG : 1) **Viol**, 2) **Agression sexuelle**, 3) **Agression physique**, 4) **Mariage forcé**, 5) **Déni de ressources, d'opportunités ou de services**, 6) **Violences psychologiques et/ou émotionnelles**⁵.

Exploitation et atteintes sexuelles et harcèlement sexuel

« L'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel sont des manifestations de violence sexiste.

- **Exploitation sexuelle** : tout abus ou toute tentative d'abus de position de vulnérabilité de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles y compris mais sans s'y limiter le fait de profiter financièrement socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.
- **Atteintes sexuelles** : intrusion physique effective ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.
- **Harcèlement sexuel** : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation »⁶.

Violation des droits des enfants

D'après le bureau du représentant spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés des Nations Unies en octobre 2009 (mis à jour en novembre 2013) Un enfant s'entend « de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

D'après cette même source, les six violations graves commises sur la personne des enfants sont :

- Recrutement et utilisation d'enfants
- Meurtres et mutilations d'enfants
- Violences sexuelles commises contre des enfants
- Attaques dirigées contre des écoles ou des hôpitaux
- Enlèvements d'enfants
- Déni d'accès à l'aide humanitaire

Le PRUCAC ayant des interventions dans des zones où règnent parfois l'insécurité due aux groupes armés non étatiques, il est tout à fait évident que des dispositions soient prises afin d'éviter, minimiser tout risque de tomber sur ces cas de violations. Si malgré tout cela arrivait, le présent MGP a prévu donc des schémas de réception et des traitements des plaintes cette nature.

Réception et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel

- 1- **Réception des plaintes sensibles/hypersensibles** : Tous les comités peuvent recevoir ces plaintes à travers les canaux mis en place (Tels, Boîtes aux lettres, Courriers, Fiche, etc.). Mais une fois la nature de la plainte identifiée, celle-ci devrait immédiatement être retirée du lot pour subir un traitement confidentiel. Il est souhaitable que le PCH ait des CGP dans les structures discrètes et accessibles à l'instar des centres hospitaliers, des confessions religieuses, des ONG locales, etc. Ces CGP doivent faire l'objet de sensibilisation au niveau communautaire.
- 2- **Enregistrements des plaintes sensibles/hypersensibles** : Les plaintes de cette nature seront enregistrées dans le registre et codifiées pour plus de confidentialité et de sécurité du plaignant et/ou survivants. Ainsi leurs identités seront uniquement des codes donnés par le CGP et/ou avec le concours du PCH. Ensuite les mêmes données seront retranscrites dans une fiche, puis transmises immédiatement à la coordination du PCH via les moyens disponibles. Le PCH informera la Banque Mondiale et les dispositions prises.
- 3- **Traitement des plaintes sensibles/hypersensibles** : Il s'agit d'une opération qui requiert le plus souvent le choix éclairé du survivant. Après vérification et examen de la situation en fonction de l'état, le survivant pourra immédiatement être référé dans une structure sanitaire et confier aussitôt à services de conseils et d'appui psychologique. Par la suite le PRUCAC s'appuiera sur la législation en vigueur et du consentement éclairé du survivant pour continuer la procédure du traitement.

NB : Le traitement des plaintes sensibles/hypersensibles se feront dans la confidentialité et le respect de la législation en vigueur avec consentement et choix éclairé des survivants et le respect de la dignité humaine

VI- PROCESSUS GENERAL DU TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ DANS LE CIRCUIT DU MGP

- **Compréhension** : Recevoir les plaintes (cahier de doléances, boîtes à suggestions, téléphone vert, fiches de plaintes). Ici pour chaque plainte, compléter la fiche de plainte en **annexe 2**
 - **Tri et procédures** : Organiser les rencontres périodiques (hebdomadaire, bimensuelle) ou une rencontre sans délai en cas de plainte sensible/hypersensible.
 - **Accusé de réception et suivi de près** : Répondre (aussitôt les plaintes reçues, collecter les informations auprès des parties prenantes et si possible témoins pour faciliter l'investigation)
 - **Investigation/enquête et action** : Vérifier et documenter les faits à travers les missions spécifiques organisées à cet effet et/ou lors des missions de suivi, supervision, inopinées. Déclencher les actions pour les plaintes validées.
 - **Pour les plaintes hypersensibles** : Informer immédiatement le PRUCAC pour le déclenchement des mesures. De manière générale
-
- ✓ *En cas de violence sexuelle, orienter les survivantes dans les structures sanitaires ou dans les dispositifs prévus par le projet endéans 48h pour profiter de la prise en charge via les mesures adéquates (prophylaxie post ex-positionnelle et autres)*
 - ✓ *Orienter dans un délai de 6 jours les survivantes ou les survivants vers les services sociaux de base approprié (psychosocial, justice, éducation, etc.)*
 - **Suivi et évaluation** : Faire le suivi (contrôle et appréciations des actions arrêtées / missions sur le terrain (dans les 7 jours qui suivent)

- **Feedback** : Répondre (rapport de mission partagée à toutes les parties prenantes 7 jours après la mission)

VII- Actions envisagées en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP

Des actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Mise en œuvre du MGP

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en USD
Finalisation et validation du MGP du Projet	Coordination du Projet	MADR et autres Ministères Techniques- Mairie - AGETIP	Durant de la mise en œuvre des activités du PPA.	Pour mémoire (PM)
Opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant à ceux existant et fonctionnels dans la circonscription et ou mis en place par le PRADAC en les renforçant au besoin) et ou en créant d'autres dans les zones sans MGP	Coordonnateur de l'UNCT PRADAC	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale & Spécialiste EAS/HS	Avant le démarrage effectif des activités du projet	PM
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	Spécialistes Sauvegarde Sociale, Spécialiste EAS/HS	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Un mois après la mise en place des organes	PM
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés	Spécialistes Sauvegarde Sociale, Spécialiste EAS/HS	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Permanent	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur de UNCT PRADAC	Spécialistes en Sauvegardes et Responsable Service Financier	Dès la mise en place des organes	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires et suivi de leur mise en œuvre fonctionnelle	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale, Spécialiste EAS/HS	Consultants	Dès la mise en place des organes	PM

NB : En situation d'insécurité des annonces seront faites dans les zones cibles du projet afin que les plaintes soient déposées par téléphones aux numéros indiquées ou transmises aux personnes assignées. Les traitements et feedbacks seront faits dès que la situation reviendra au calme dans la zone. Dans ce cas il donc est important d'avoir des moyens multiples et largement connus pour enregistrer les plaintes, y compris les plaintes anonymes. Plusieurs canaux d'adoption envisagés par le projet comprennent :

- Numéro de téléphone « sans frais »
- E-mail
- Lettre aux points focaux des plaintes dans les établissements de santé locaux
- Formulaire de plainte à déposer via l'un des canaux ci-dessus
- Et en personne aussi

Annexe2: Synthèse des consultations publiques réalisées dans les trois nouvelles préfectures du Financement Additionnel

Parties prenantes	Questions et préoccupations soulevées	Recommandations
1. Rencontre avec le Préfet, la sous-préfète et les services techniques déconcentrés de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté dans le ciblage de bénéficiaire éligibles : il a été demandé de la transparence dans l'identification des bénéficiaires éligibles, et il très est important d'impliquer les services techniques concernés et le chef secteur ACDA. Par conséquent, les autorités administratives et locales ne doivent pas influencées sur les partenaires d'exécution pendant le ciblage de bénéficiaires ou lors de distribution des semences. - Non-respect de calendrier agricole : la FAO ne respecte le calendrier agricole lors de ses campagnes agricoles, ce qui fait les semences distribuées en retard sont souvent vendues ou consommées. - Achats des intrants agricoles et kits animaliers : les semences doivent être achetés localement pour adapté au type de sol et de bonne qualité. Il est très important pour la FAO de distribuer les semences à temps avant les campagnes vivrières et maraichères. A titre d'information, les semences distribuées en retard après les campagnes vivrières et maraichères sont souvent vendues ou consommées. - Insuffisance de suivi : Il a été constaté que le suivi des activités ne sont pas bien fait après l'exécution des activités. Par conséquent, il est demandé au projet d'impliquer les services techniques sur le terrain dans le suivi régulier pour garantir la pérennisation de ses activités. - Mode d'acquisition des terres : La mission a constaté que les occupants secondaires ont de difficultés d'acquisition des terres, parfois ils achètent ou louent chez les premiers occupants traditionnels. - Difficulté d'accès de piste rurale dans la localité de Komassa - Réparation de deux bacs en panne - Formation des bénéficiaires sur les nouvelles techniques culturales ; - Absence de dépôt pour le stockage des produits agricoles et un espace pour sécher les maniocs ; et - Pour augmenter la production agricole, il est important de pratiquer la culture atelier ou la culture mécanisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des critères de ciblage des bénéficiaires éligibles ; - Respect de calendrier agricole par la FAO ⁷et la distribution des semences de bonnes qualités ; - Achats locaux des intrants agricoles et des kits animaliers pour éviter la perte de géniteurs ; - Formation des bénéficiaires sur la technique culturale et conduite d'élevage ; - Implication de services techniques concernés locales dans le suivi régulier des activités du projet ; - Rendre disponible la culture atelier ou culture mécanisée pour le groupement ; - Réhabiliter ou entretenir la piste rurale et la route pour faciliter l'accessibilité ; - Réparation de deux bacs en panne ; - Construction de magasin de stockage et aire de séchage ; - Réhabilitation adéquate de structure technique de l'ACDA avec les fournitures du bureau.
2. Réunions avec les Organisations de Société Civile, la	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de bénéficiaire éligibles : également il a été demandé de la transparence dans l'identification des bénéficiaires éligibles, et l'implication des autorités locales et le président de l'Union de producteurs agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'identification des bénéficiaires éligibles ;

⁷ Bien que la FAO ne fera plus partie du FA, dans le cadre du projet parent, elle continue de travailler. Aussi, en RCA, les campagnes agricoles sont menées généralement par la FAO sous financement de plusieurs bailleurs.

Parties prenantes	Questions et préoccupations soulevées	Recommandations
<p>municipalité de la ville de Nola y compris les chefs de groupes et des villages/quartiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de calendrier agricole : la FAO ne respecte pas la campagne agricole, ce qui fait les semences distribuées en retard sont souvent vendues ou consommées. Il demandé à la FAO de distribuer les semences de bonne qualité, à temps avant la campagne agricole pour les semences soient aussi cultivées à temps, afin d'éviter le risque de consommation ou de vente des semences. - Insuffisance de suivi : Il a été constaté que le suivi des activités ne sont pas bien fait après l'exécution des activités. Par conséquent, il est demandé au projet d'impliquer les services techniques sur le terrain dans le suivi régulier pour garantir la pérennisation de ses activités. - Mode d'acquisition des terres : La mission a contacté que les occupants secondaires ont de difficulté d'acquisition à des terres, parfois ils achètent ou louent chez les premiers occupants traditionnels avant de cultiver. - Privilégier le recrutement local des ouvriers qualifiés et non qualifiés ; - Absence de piste rurale dans la forêt pour faciliter l'accessibilité à des champs éloignés du village. - Renforcement de capacité des agriculteurs sur la bonne pratique de cultiver le champ en évitant la déforestation ; - Toujours de conflit entre éleveurs agriculteurs et litige entre les agriculteurs concernant la confusion de limite de champ ; - Absence de dépôt pour le stockage des produits agricoles et un espace pour sécher les manioc ; et - Pour augmenter la production agricole, il est important de pratiquer la culture atelier ou la culture mécanisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de calendrier agricole par la FAO et la distribution des semences à temps ; - Renforcer la capacité des délégués techniques du groupement - Distribution des semences de bonnes qualités ; - Suivi régulier des activités du projet ; - Rendre disponible la culture atelier ou culture mécanisée par le groupement ; - Construction de forage.
<p>3. Réunions avec les groupes de femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification de bénéficiaire éligibles : ici, on parle de la transparence dans le choix des bénéficiaires éligibles, l'implication du président de l'Union de producteurs agricoles et du chef de secteur ACDA. Les bénéficiaires fictifs identifiés, une fois reçu les semences distribuées, automatiquement, les produits se retrouvent sur le marché pour être commercialiser - Non-respect de calendrier agricole : il a été constaté que la FAO distribue des semences toujours après la campagne agricole et ces semences sont souvent vendues ou consommées. Il est demandé à la FAO de distribuer les semences de bonne qualité, à temps avant la campagne agricole pour que les semences soient aussi cultivées à temps, afin d'éviter le risque de consommation ou de commercialisation des semences. - Mode d'acquisition des terres : La mission a contacté que les occupants secondaires ont de difficulté d'acquisition à des terres, parfois ils achètent ou louent chez les premiers occupants traditionnels avant de cultiver. - Renforcement de capacité des agriculteurs sur la bonne pratique de cultiver le champ en évitant la déforestation ; - Champs proches du village sont souvent détruites par les animaux tels que les cochons et les chèvres. - Gestion de conflit n'est pas du tout bonne entre éleveurs-agriculteurs. Parfois, pour éviter les litiges les agriculteurs préfèrent cultiver loin du village dans la forêt ; - Sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur la gestion des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des critères de ciblage des bénéficiaires éligibles ; - Respect de calendrier agricole par la FAO et la qualité des semences distribuées ; - Suivi régulier des activités du projet ; - Rendre disponible la culture atelier ou culture mécanisée par le groupement ; - Renforcer la capacité des délégués techniques du groupement - Rendre disponible la piste rurale et la route pour faciliter l'accessibilité ; - Construction de magasin de stockage et aire de séchage ; - Construction de forage ; - Réouverture de crédit agricole ;

Parties prenantes	Questions et préoccupations soulevées	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> - Création de Banque agricole ; - Souvenir la culture de cacao et café.
4. Réunions avec les Ba'aka	<p>La consultation publique avec les Aka a eu lieu à Wodo le 25 avril 2023, après les échanges effectués avec ses derniers, il ressort des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des terres gratuites pour la culture ; - Difficulté d'accès à des semences et les outillages ou matériels pour travaux champêtres ; - Besoin des rations alimentaires pour vivre ; - Absence d'acte de naissance ; - Femmes Ba'aka parcourt une longue distance pour chercher de l'eau potable ; - Ils ont la volonté de créer le groupement ; - Difficulté de moudre leurs maniocs à la machine ; - Les femmes Ba'aka ont de difficulté des vêtements pour couvrir leur nudité. - Semences : arachides, mais, maniocs, haricots, plantins, kosso, serre - Outillages : hache, machette, houe, pelle, râteau, arochoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui en semences, des outillages pour la culture ; - Distribution des rations alimentaires - Construction de point d'eau (forage) pour les Ba'aka et aire de séchage ; - Faciliter l'accès à l'acte de naissance ; - Création de groupement ; - Appuyer les femmes Ba'aka avec des vêtements ; - Rendre disponible le moulin pour aider les femmes à moudre leurs maniocs

Sous Prefecture	Parties prenantes	Avis/preoccupations	Preoccupations de la population	Recommandations/ Suggestions
Lobaye Commune de Mbaiki	Autorités locales et administratives (SG Préfecture, services déconcentrés, conseillers municipaux, Chefs de villages/ quartiers), Groupements agricoles et d'élevage, Commerçants et communautés, les minorités (PA) les groupements des femmes et files vulnérables et les Handicapés.	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable pour la mise en œuvre du PRUCAC dans la Lobaye (Mbaiki) ; -Adoption par acclamation du projet ; - Souhaitent le respect du délai de financement au regard de l'importance du projet ; - Les semences ne sont pas souvent distribués par les ONG en respectant le calendrier agricole, ce qui ne favorise pas la production ; - EAS/HS fréquent dans le recrutement pour THIMO (argent/travail contre sexe) ; - Information et implication de la population avant le démarrage du projet ; - Insister sur l'importance de l'identification et implication des bénéficiaires ; - Conflit agriculteurs/éleveurs ; - Les semences fournies par les ONG sont inadaptées au type de sol soit elles pourrissent sous la terre soit elles ne produisent pas par exemple l'arachide ; - Remerciement au gouvernement et à la Banque mondiale pour le financement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> -dégradation des pistes Rurales ; -vol des intrants ; -prix élevé des intrants ; - absence de dépôt stockage ; -insécurité à cause d'absence d'électricité ; -présence des insectes ravageurs des cultures ; -faible pouvoir d'achat ; -utilisation des outils rudimentaire pour la culture ; -manque des connaissances des techniques agricoles ; -manque de marché économique ; Présence des maladies des animaux entraînant l'extinction de ces derniers ; -marginalisation des peuples autochtones ; - inégalité homme/femme ; Non-respect de critère d'identification des bénéficiaires d'un projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Que les peuples autochtones bénéficient effectivement du projet sans aucune stigmatisation ; - Que la coordination du projet associe la Mairie, la jeunesse et les services techniques déconcentrés dans le ciblage des bénéficiaires de bout en bout ; - Que la coordination intègre les services du Plan, de l'Elevage et de l'Hydraulique dans le comité technique ; - Elaborer un calendrier agricole par zone de production ; - Doter la ville d'une station de collecte des données météorologiques ; - Sensibiliser les éleveurs à respecter les principes et les couloirs de transhumance afin d'éviter tout conflit avec les agriculteurs ; - Former les exploitants agricoles aux techniques de stockage et valorisation des surplus de production agricole.

Sous Prefecture	Parties prenantes	Avis/preoccupations	Preoccupations de la population	Recommandations/ Suggestions
			Manque d'interaction entre les autorités administratives et la communauté.	

Parties prenantes	Questions et préoccupations soulevées	Recommandations
1. Rencontre avec le Préfet, la sous-préfète et les services techniques déconcentrés de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté dans le ciblage de bénéficiaire éligibles : il a été demandé de la transparence dans l'identification des bénéficiaires éligibles, et il très est important d'impliquer les services techniques concernés et le chef secteur ACDA. Par conséquent, les autorités administratives et locales ne doivent pas influencées sur les partenaires d'exécution pendant le ciblage de bénéficiaires ou lors de distribution des semences. - Non-respect de calendrier agricole : la FAO ne respecte le calendrier agricole lors de ses campagnes agricoles, ce qui fait les semences distribuées en retard sont souvent vendues ou consommées. - Achats des intrants agricoles et kits animaliers : les semences doivent être achetés localement pour adapté au type de sol et de bonne qualité. Il est très important pour la FAO de distribuer les semences à temps avant les campagnes vivrières et maraichères. A titre d'information, les semences distribuées en retard après les campagnes vivrières et maraichères sont souvent vendues ou consommées. - Insuffisance de suivi : Il a été constaté que le suivi des activités ne sont pas bien fait après l'exécution des activités. Par conséquent, il est demandé au projet d'impliquer les services techniques sur le terrain dans le suivi régulier pour garantir la pérennisation de ses activités. - Mode d'acquisition des terres : La mission a constaté que les occupants secondaires ont de difficultés d'acquisition des terres, parfois ils achètent ou louent chez les premiers occupants traditionnels. - Difficulté d'accès de piste rurale dans la localité de Komassa - Réparation de deux bacs en panne - Formation des bénéficiaires sur les nouvelles techniques culturales ; - Absence de dépôt pour le stockage des produits agricoles et un espace pour sécher les maniocs ; et - Pour augmenter la production agricole, il est important de pratiquer la culture atelier ou la culture mécanisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des critères de ciblage des bénéficiaires éligibles ; - Respect de calendrier agricole par la FAO et la distribution des semences de bonnes qualités ; - Achats locaux des intrants agricoles et des kits animaliers pour éviter la perte de géniteurs ; - Formation des bénéficiaires sur la technique culturale et conduite d'élevage ; - Implication de services techniques concernés locales dans le suivi régulier des activités du projet ; - Rendre disponible la culture atelier ou culture mécanisée pour le groupement ; - Réhabiliter ou entretenir la piste rurale et la route pour faciliter l'accessibilité ; - Réparation de deux bacs en panne ; - Construction de magasin de stockage et aire de séchage ; - Réhabilitation adéquate de structure technique de l'ACDA avec les fournitures du bureau.

Parties prenantes	Questions et préoccupations soulevées	Recommandations
2. Réunions avec les Organisations de Société Civile, la municipalité de la ville de Nola y compris les chefs de groupes et des villages/quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de bénéficiaire éligibles : également il a été demandé de la transparence dans l'identification des bénéficiaires éligibles, et l'implication des autorités locales et le président de l'Union de producteurs agricoles. - Non-respect de calendrier agricole : la FAO ne respecte pas la campagne agricole, ce qui fait les semences distribuées en retard sont souvent vendues ou consommées. Il est demandé à la FAO de distribuer les semences de bonne qualité, à temps avant la campagne agricole pour les semences soient aussi cultivées à temps, afin d'éviter le risque de consommation ou de vente des semences. - Insuffisance de suivi : Il a été constaté que le suivi des activités ne sont pas bien fait après l'exécution des activités. Par conséquent, il est demandé au projet d'impliquer les services techniques sur le terrain dans le suivi régulier pour garantir la pérennisation de ses activités. - Mode d'acquisition des terres : La mission a contacté que les occupants secondaires ont de difficulté d'acquisition à des terres, parfois ils achètent ou louent chez les premiers occupants traditionnels avant de cultiver. <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le recrutement local des ouvriers qualifiés et non qualifiés ; - Absence de piste rurale dans la forêt pour faciliter l'accessibilité à des champs éloignés du village. - Renforcement de capacité des agriculteurs sur la bonne pratique de cultiver le champ en évitant la déforestation ; - Toujours de conflit entre éleveurs agriculteurs et litige entre les agriculteurs concernant la confusion de limite de champ ; - Absence de dépôt pour le stockage des produits agricoles et un espace pour sécher les manioc ; et - Pour augmenter la production agricole, il est important de pratiquer la culture atelier ou la culture mécanisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'identification des bénéficiaires éligibles ; - Respect de calendrier agricole par la FAO et la distribution des semences à temps ; - Renforcer la capacité des délégués techniques du groupement - Distribution des semences de bonnes qualités ; - Suivi régulier des activités du projet ; - Rendre disponible la culture atelier ou culture mécanisée par le groupement ; - Construction de forage.
3. Réunions avec les groupes de femmes	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification de bénéficiaire éligibles : ici, on parle de la transparence dans le choix des bénéficiaires éligibles, l'implication du président de l'Union de producteurs agricoles et du chef de secteur ACDA. Les bénéficiaires fictifs identifiés, une fois reçu les semences distribuées, automatiquement, les produits se retrouvent sur le marché pour être commercialiser - Non-respect de calendrier agricole : il a été constaté que la FAO distribue des semences toujours après la campagne agricole et ces semences sont souvent vendues ou consommées. Il est demandé à la FAO de distribuer les semences de bonne qualité, à temps avant la campagne agricole pour que les semences soient aussi cultivées à temps, afin d'éviter le risque de consommation ou de commercialisation des semences. - Mode d'acquisition des terres : La mission a contacté que les occupants secondaires ont de difficulté d'acquisition à des terres, parfois ils achètent ou louent chez les premiers occupants traditionnels avant de cultiver. <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacité des agriculteurs sur la bonne pratique de cultiver le champ en évitant la déforestation ; - Champs proches du village sont souvent détruites par les animaux tels que les cochons et les chèvres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des critères de ciblage des bénéficiaires éligibles ; - Respect de calendrier agricole par la FAO et la qualité des semences distribuées ; - Suivi régulier des activités du projet ; - Rendre disponible la culture atelier ou culture mécanisée par le groupement ; - Renforcer la capacité des délégués techniques du groupement - Rendre disponible la piste rurale et la route pour faciliter l'accessibilité ; - Construction de magasin de stockage et aire de séchage ;

Parties prenantes	Questions et préoccupations soulevées	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de conflit n'est pas du tout bonne entre éleveurs-agriculteurs. Parfois, pour éviter les litiges les agriculteurs préfèrent cultiver loin du village dans la forêt ; - Sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur la gestion des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de forage ; - Réouverture de crédit agricole ; - Création de Banque agricole ; - Souvenir la culture de cacao et café.
4. Réunions avec les Ba'aka	<p>La consultation publique avec les Aka a eu lieu à Wodo le 25 avril 2023, après les échanges effectués avec ses derniers, il ressort des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des terres gratuites pour la culture ; - Difficulté d'accès à des semences et les outillages ou matériels pour travaux champêtres ; - Besoin des rations alimentaires pour vivre ; - Absence d'acte de naissance ; - Femmes Ba'aka parcourt une longue distance pour chercher de l'eau potable ; - Ils ont la volonté de créer le groupement ; - Difficulté de moudre leurs maniocs à la machine ; - Les femmes Ba'aka ont de difficulté des vêtements pour couvrir leur nudité. - Semences : arachides, mais, maniocs, haricots, plantins, kosso, serre - Outillages : hache, machette, houe, pelle, râteau, arochoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui en semences, des outillages pour la culture ; - Distribution des rations alimentaires - Construction de point d'eau (forage) pour les Ba'aka et aire de séchage ; - Faciliter l'accès à l'acte de naissance ; - Création de groupement ; - Appuyer les femmes Ba'aka avec des vêtements ; - Rendre disponible le moulin pour aider les femmes à moudre leurs maniocs

Entités	Préoccupations/questions	Réponses aux questions des participants
Autorités administratives et les services déconcentrés de l'Etat	Comment faire pour avoir des semences de qualité dans le Mbomou ?	Les partenaires en charge de la distribution des semences pourraient s'appuyer sur les agriculteurs semenciers de la première zone du projet pour fourniture des semences aux agriculteur de Mbomou.
	Comment le projet va-t-il être mis en œuvre ? car il y a un manque d'encadrement technique des groupements agricoles de Mbomou	Il y aura des ateliers de renforcement des capacités qui seront organisés pour renforcer les capacités techniques des groupements agricoles et les services concernés pour une meilleure production.
	Quelle est la place des services déconcentrés de l'Etat pour la pérennisation des acquis de ce projet ?	Les services déconcentrés de l'Etat concernés seront pleinement impliqués dans la mise en œuvre du projet et leurs capacités techniques seront renforcées pour la pérennisation des acquis du projet
	La question de la sécurité alimentaire est aussi liée à l'état des routes ; comment résoudre ce problème pour faciliter l'écoulement de nos produits agricoles sur les marches ?	Dans la phase 1 du projet les THIMO ont été réalisés dans la ville de Bangui ; mais pour ce financement additionnel nous n'avons pas assez d'informations sur cette activité. Seule la coordination pourra donner une réponse précise sur cette question.
Les Autorités locales, les groupements des femmes, les chefs des quartiers et des groupes, les leaders des jeunes, la société civile, les leaders communautaires, les leadeurs religieux, le Représentant du Sultan de Bangassou, les secrétaires parlementaires des deux circonscriptions de Bangassou, le représentant des personnes à motricité réduite (handicapes)	Comment les bénéficiaires du projet seront choisis ?	Un comité sera mis en place pour identifier les bénéficiaires selon les critères prédéfinis ; ce comité pourra être composé de : autorités locales, les jeunes, des femmes leadeurs religieux, les chefs traditionnels, représentante des femmes...

	Il existe une coordination mise en place par PAM qui est toujours chargée de la distribution à Bangassou qui ne fait pas preuve de transparence dans ses opérations de distributions ; car cette coordination fonctionne par affinité et manque de transparence dans le choix des bénéficiaires, comment faire pour éviter de tel désagréments ?	La coordination du projet examinera ces questions avec les partenaires qui seront chargés de la distribution des semences aux ayants droit en toute transparence et à la satisfaction des bénéficiaires et si possible mettre en place de manière consensuelle un nouveau comité.
	Les techniciens du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ne sont pas sur le terrain et manquent des moyens de déplacements pour assurer le suivi et l'encadrement des agriculteurs ; comment le projet attend faire pour ces techniciens ?	Sur ce point le projet n'a pas prévu des moyens roulants pour les techniciens. Sauf erreur de ma part.
	Comment faire pour résoudre définitivement la question du respect de couloir de transhumance ?	C'est une question pertinente ; la résolution du problème de couloir de transhumance relève de la compétence des autorités administratives, locales et toutes les entités concernées par la question ainsi que les représentants des agriculteurs et éleveurs de Mbomou.
	Il n'existe pas un service de météorologie et les matériels pour contrôler et prévenir les catastrophes naturelles à Bangassou ; comment faire pour contrôler la pluviométrie et prévenir les catastrophes naturelles surtout les inondations ?	Le projet a prévu le renforcement des capacités des services déconcentrés de l'Etat parmi lesquels la direction de l'hydraulique et de la météorologie et les doté de moyens matériels et rendre opérationnel la station météo de Mbomou.
	FAO ne respecte pas le calendrier agricole dans la distribution des semences et autres intrants agricoles ; il important de lui rappeler cela par la coordination du projet.	C'est noter la coordination prendra toutes les dispositions nécessaires pour le respect du calendrier agricole dans l'exécution de ce projet.
	Dans le Mbomou, il n'existe pas des techniciens ou des animateurs endogènes dans la préfecture ; nous voulons savoir si ce point est pris en compte dans ce projet ?	Il y aura un travail de renforcement des capacités et encadrement des leaders pour assurer le relai pour le suivi et appui aux agriculteurs

Annexe 3 : PV de consultations publiques établis dans le cadre du Financement additionnel

Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
Direction De Cabinet
Coordination PRADAC/PRUCAC
N°...../

République centrafricaine
Unité – dignité – travail



PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

PREPARATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE RÉPONSE URGENTE À LA CRISE ALIMENTAIRE EN CENTRAFRIQUE (PRUCAC)

Préfecture : MBOMDU

Sous-préfecture : Bangassou

Ville : Bangassou

Lieu : OIM

L'an deux mille vingt et le ^{trois} 24 Avril 2023 s'est tenue une consultation publique dans le cadre de l'actualisation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales du Projet de Réponse Urgente à la crise Alimentaire

Etaient présents (voire la liste en annexe)

Après l'ouverture de la réunion par : Mme Jacqueline KIMONA
..... Conseillère Municipale (Maire 3^e arrondissement)

Le consultant a pris la parole pour situer l'ordre du jour qui s'articule autour de :

1 :

2 :

1. Questions et préoccupations soulevées

- Choix des bénéficiaires
- Efficacité de THMO
- Manque de Techniciens du Ministère de l'Agriculture
- Moyens de déplacement
- Situation de la route Sibut-Bangassou
- Système de culture de rotation
- Risques de culture de transhumance.

Questions réponses 24/09/2023

1- Situation sécuritaire pour la mise en œuvre du projet.

La sécurité ne se pose pas avec accuité pour la mise en œuvre du projet. Les cinq (05) Sous-préfectures (Bangassou, Bakouma, Rafai, Ouango et Gamba) sont acceptables pour sa mise en œuvre. Sauf Zacko et Pombolo qui sont des zones rouges.

2- Accessibilité en terme de routes:
Inaccessibilité des routes.

3- Semences cultivées :
Arachide, Maïs, Courge, Manioc, Sésame, riz, igname, taro.

4- Catégories de la population plus active dans l'Agriculture :
(Homme et Femmes) et Adultes.

5- Problématique des infrastructures :
Il faut les réhabiliter

6- Climat de la zone :
Le service de la Météo inexistant

7- Structures Bancaires :
Inexistantes.

8- Pedologie de la terre :
Fertile.

3. Recommandations

- Mettre en place une nouvelle coordination efficace et transparente pour une bonne gestion des semences.
- Recevoir le calendrier agricole due au changement climatique et distribuer les intrants de bonne qualité à temps pour un bon rendement.
- Renforcer la capacité des agents des services déconcentrés de l'Etat sur la gestion décentralisée hydro-météorologique.
- Réhabiliter et doter la station Météo.

- Renforcer les capacités techniques des agriculteurs et mettre en place des référents techniques ou animateurs endogènes.
- Renforcer la capacité des groupements maraîchers.
- Mettre en place un nouveau Comité d'identification (Autorités locales, jeunes, leaders traditionnels, femmes, personnes à mobilité réduite, ACDA, partenaire d'exécution, société civile, minorité agriculteurs, éleveurs)

Commencée à : 14h - 17h la réunion a pris fin à : 17h30

ONT SIGNE



Autorité Locale

Mahamat Sani

Recommandations

Pour l'Equipe PRUCAC

B. Kossinga Doucoure - Gnome'

les agriculteurs de charreues et bœufs pour cultiver les grandes superficies.

- Doter en motoculteur.
- Promouvoir la pratique de l'apiculture.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

PREPARATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE REPONSE URGENTE A LA CRISE ALIMENTAIRE EN CENTRAFRIQUE (PRUCAC)

Préfecture: Du MBOMOU

Sous-préfecture: de Bangassou

Ville: de Bangassou

Lieu: Salle Réunion de l'OIM

L'an deux mille vingt et le ^{trois} 24 Avril s'est tenue une consultation publique :
Dans le cadre de l'actualisation des Instruments de
sauvegarde environnementales et sociales du Projet de Ré-
ponse Urgente à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC)

Etaient présents (voire la liste en annexe)

Après l'ouverture de la réunion par : Madame Pierrette BENGURE,
Préfet du Mbomou et son retrait après la photo de
famille, le Secrétaire Général de la Préfecture a donné
la parole au consultant pour sa présentation :

Le consultant a pris la parole pour situer l'ordre du jour qui s'articule autour de :

- 1: l'historique
- 2: les objectifs du PRUCAC
- 3: les composantes et sous composantes
- 4: les bénéficiaires du projet
- 5: la synthèse des réalisations de la phase 1 du
- 6: PRUCAC dans ses anciennes zones.

A l'issue des échanges, il ressort que

1. Questions et préoccupations soulevées

- 1- Comment faire pour avoir une semence de qualité car dans le Mbomou il n'y a pas de fournisseurs de bonne qualité de semences?
- 2- Comment le projet va-t-il être mis en œuvre dans le Mbomou car il y'a un manque d'encadrement technique des groupements des Agriculteurs et relais Communautaires?
- 3- Existe-t-il un Plan de sortie ^{du} du projet?
- 4- Quelle est la place des Directions des Services Décentralisés de l'état pour la pénétration des acquis du projet?
- 5- La question de la Sécurité Alimentaire est aussi liée à l'état des routes.
Comment résoudre ce problème pour faciliter l'écoulement des produits agricoles?

2. Réponses aux questions et préoccupations

- 1- Le partenaire en charge de la distribution des semences s'appuiera sur les Agriculteurs Semenciers de la première zone du projet ou ailleurs.
- 2- Il y a des activités de renforcement des capacités techniques des acteurs qui pourront être organisées durant la mise en œuvre du projet. → SVP verser

3- Un chronogramme de suivi-évaluation du projet sera développé pour assurer la mise en œuvre du projet. C'est là la responsabilité de la Coordination.

4- Il n'y a des Services déconcentrés concernés de l'Etat qui sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre du projet tels que : la Direction Régionale n°6 de l'Agriculture et du Développement Rural, la Direction Régionale n°6 des Transports et de l'Aviation Civile, la Direction Régionale n°6 de l'Environnement et du Développement Durable, la Direction Régionale n°6 des Affaires Sociales, ACDA, ANDE etc.

5- Sur ce point, nous essaierons de pousser les discussions sur les Travaux à Haute Intensité des Mains d'Œuvre dans la zone.

3. Recommandations

- 1- Réhabilitation des pistes rurales par les travaux de THIMO;
- 2- Réhabilitation des équipements hydroaérométéorologiques et le renforcement de capacité des agents;
- 3- Renforcement des capacités techniques et logistiques des Services déconcentrés de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre du projet.
- 4- Mise en place d'un Plan de Suivi-Evaluation du projet par les Services Déconcentrés impliqués;

3. Recommandations

- 5- Mise en place d'un dispositif de prévention du COVID-19;
- 6- Renforcement des capacités des groupements agro-multiplicateurs des semences de qualité;
- 7- Actualisation et respect absolu du calendrier agricole par les Partenaires.

Commencée à : 08H24mn, la réunion a pris fin à : 11H07mn.

ONT SIGNE

Pour l'Autorité Locale



DENGUERE

~~DOUCOURÉ . G~~
DOUCOURÉ . G

Pour l'Equipe PRUCAC

B. KOSANCO

7	BOUVAH Aude	chef de groupe		12 09 49 02		<i>[Signature]</i>
8	ZOKPA Aude	chef de groupe		12 31 33 92		<i>[Signature]</i>
9	MBOUEN-Francoise	Secrétaire de Dép. Spéciale		13 06 14 46		<i>[Signature]</i>
10	KOUBO-Baudouin	Conseiller				<i>[Signature]</i>
11	KPA-Francoise	Conseiller				<i>[Signature]</i>
12	SMIA Guy	Conseiller				<i>[Signature]</i>
13	MATAN-Maximilien	Abbe				<i>[Signature]</i>
14	ABDIAO	Imam				<i>[Signature]</i>
15	BOUKASSE Eudie	Cultivatrice				<i>[Signature]</i>
16	LAMAI Gedeon	NIP TAXI MOTO		7 7-38-57 14		<i>[Signature]</i>
17	ABIAKOUSSO	Commerçant		7 8 30 37 70		<i>[Signature]</i>
18	SIEU GO-BIENHAI	H-R		7 2 5 3 3 2 3 8		<i>[Signature]</i>
19	KPELI Fernand	Metier				<i>[Signature]</i>
20	SELETA Raymond	Technicien				<i>[Signature]</i>
21	TOKOHA-GONIBAR	Président		12 08 58 69		<i>[Signature]</i>
22	ZOKPA Neudou	chef de groupe		7 8 31 33 92		<i>[Signature]</i>
23	NEURBO MARCEL	chef de groupe		7 8 64 47 31		<i>[Signature]</i>

24	BONKOMPA FIANJ	Prof. Sociologie					
25	PA BILONGIANG KABINANGU P. P. P.			92-03-10-91			
26	GRAND-TRACLIN			70600488			
27	MALI TOVOLEBIE						
28	YASSE-RacBalle	Cultivatrice	Managerne				
29	MOKKASI-Druer	Chargé	S/G	92-73-12-75			
30	KASSOT ROMÉO	Pdt. ACDM		92-61-63-67			
31	BINGUIKALE-Hens	P.P.P		72-81-83-29			
32	YAMELEMKOTONG Pud. Honsianga			74-08-85-58			
33	MALONSOHARA MERE HILLE			75-71-88-12			
34	GRA BATAHNA BAVIA	Paliseur	Explic des Finces	92-14-56-75			
35	GOKÉ TATHANA	Maître	1 ^{er} Pds				
	DAMIN GODIANG MATHIAS	A.C.D.A	Chief secteur Agriculture	92-46-08-21			

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

 Direction de Cabinet

 Coordination du PRUCAC



République Centrafricaine
 Unité-Dignité-Travail

**Projet de Réponse d'urgence à la crise Alimentaire
 (PRUCAC)**

Consultation des parties prenantes dans la préfecture de Lobaye (Mbaiki) pour le Projet additionnel

Date : 20/04/2023, Préfecture : Lobaye, Localité : Mbaiki, Lieu : Motel Zéro

N°	Nom et Prénom	Structures	Fonctions	Contact : Tel	Email	Signature
1	KABENGE Jessu	ICRA	D.I	72 55 99 28		
2	SERVAÏE Ghislain	Emmasce	C/S	72 05 73 13	8Gambouza G. M. f.	
3	FANBOURBE Sylvie	PRF Ministère du Plan	C/S	72 80 12 74	8Gambouza G. M. f.	
4	SEMOKRIKO Alain	Tunisie Plan	C/S	72 92 51 30	8Gambouza G. M. f.	
5	MANDIE-Donald	JPN	C/S	72 77 83 34		
6	FANBOURBE Henri cl.	Trouvour F.	C/S	72 28 32 82		

7	GABATI Innocent	Aff-Social	Chief de section	72 35 08 09					
8	BAPRERICKER GB	Komua chef	Secrétaire	72 05 81 52					
9	KIKI T. Pierre	R. ONASSH Direction Régionale N°1 Environnement	Inspecteur Régional Envt	72 90 43 14					
10	NGAIRERE Blaise	CS EF	IR EF	72 18 40 09					
11	ZOMBOHA Justin	CA URUKI	cat de pdm	72 51 41 16					
12	TORDET Justin	Chaf senaia	Ra Fndoul	72 33 56 59					
13	LAGUELEGO CH	CS/ANDE	Ekuvaga	72 16 08 50					
14	MANDA - AGOUA	ES/ACDA	ACDA	72 46 08 21					
15	DAMINGUI Doc. Mathias	ES/ACDA ES/ACDA	Président	72 43 16 82					
16	BOBOY Michel Martial	Préfature	Préfet						
17	DAKIGIE Francais	Sous/Préfature	S/Préfet						
18	SENIKOMANA Angèle	Préfature	Préfet						
19	SEBOKO Karoise	Préfature	Préfet						
20	GOKO Natiana	Préfature	Préfet						
21									
22									
23									

ANNEXE 4 : FICHE D'ENREIGISTREMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Nom du Projet :

1. Informations sur le CGP

Date : _____
Zone de sous-projet ou activité:
Personne ayant enregistré la Plainte :
Cordonnées :
Téléphone :
Zone/Quartier :
Commune/Province :
Dossier N°

2. Informations relatives à la Plainte

2.1. Détails du Plaignant

Nom du Plaignant :
Adresse :
Téléphone.....
Age.....
Sexe :
Catégorie de personnes (vulnérables) ou Travailleurs
Commune/Mairie /Quartier /:

2.2. Description de la Plainte:

Date du dépôt de la Plainte :
Lieu d'occurrence de Plainte.....
Détails de la Plainte

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, Prénom et Signature du Plaignant

3. Observations du comité de gestion des plaintes (CGP) sur la plainte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité

4. Réponse du plaignant sur les observations du CGP:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du plaignant

Contact :

5. Résolution proposée de commun en accord avec le plaignant

Annexe 6 : Grille de suivi de la documentation/statistiques des plaintes

Période:

Composante ou activité:

Plaintes	Nbre de plaintes reçues	Nbre de plaintes reçues des personnes vulnérables	Nbre et % des plaintes résolues	Nbre et % des plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP	Nbre et % des plaintes non résolues	Nbre et % des plaintes ayant fait recours	Nbre et % des plaintes déferées à la médiation	Nbre et % des plaintes déferées à la justice	Nbre et % des plaintes parvenues par boîtes à suggestion	Nbre et % des plaintes parvenues par courrier électronique/normale	Nbre et % des plaintes parvenues à l'issue des réunions	Nbre et % des plaintes parvenues par téléphonie (appel, texto)

Annexe 7: Synthèse de la consultation PMPP réalisées dans le cadre du projet initial

Objet: Information pour la mobilisation des parties prenantes

Date: 26 / 04 / 2021

Acteurs rencontrés:

Nom et Prénoms	Institutions
Dr. Kpawilina Abel	MADR – Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Mahamat Saint Pierre	MADR - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Yakende Rodrigue Prospère	ACDA (Agence Centrafricaine de Développement Agricole)
Gaouaranga Gédéon	ONASEM (Office Nationale de Semence)
Bétindji Eloi-Sylvestre	MPFFPE (Ministère de la Promotion de la Femme, Famille et la Protection de l'Enfant)
Mbary Siolo	MSP (Direction de la nutrition)
Sagboko Clément	Président des sinistrés (vulnérables)
Mathamalé Jean Jacques	CIED (Média social)
Regaguinssa Hélène	OFCA (Organization des Femmes Centrafricaine)
Feikere Rita Adeline	OFCA(Organization des Femmes Centrafricaine)
BANANEZA Octave	WHH (ONG Welt HungerHilfe)
Nzonikoua Boniface	Représentant Peuples autochtones

La teneur des discussions

Points abordés :

- Présentation du Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire (PRUA);
- Perception du projet ;
- Craintes et préoccupations liées à la mise en œuvre du projet ;
- Attentes et recommandations sur la mise en œuvre.

1. Trame du déroulement de la rencontre:

La première étape a consisté à présenter le nouveau projet de la Banque dénommé Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire (PRUCAC) permettant de susciter la mobilisation des parties prenantes. Dans ce sens, les deux spécialistes en occurrence Pierre Ouangbao et Parfait Edmond Macket ont procédé à la présentation, dans un premier temps de l'équipe et du PRADAC en l'accent sur les composantes du nouveau projet.

Enfin, Les deux (2) spécialistes en sauvegardes ont mis en lumière l'objectif du projet Banque dénommé Projet de Réponse à l'Urgence Alimentaire (PRUCAC) à travers son objectif qui est de : (i) soutenir l'augmentation de la production des cultures vivrières; (ii) soutenir la récupération des moyens de subsistance et renforcer la résilience dans les zones touchées par les inondations

A la suite, les deux (2) spécialistes en sauvegardes a abordée les objectifs de la mobilisation des parties prenantes qui est une exigence de la Banque soucieux de la durabilité du projet qu'elle finance.

La mobilisation des parties prenantes permette de solliciter et de recueillir différents points de vue sur la conception du projet, les risques liés à la mise en œuvre, les effets du projet et les mesures d'atténuation.

2. Thèmes abordés :

A)- Perception des parties prenantes et des enjeux :

Les parties prenantes sont très contentes d'accueillir ce nouveau projet qui selon eux est une très bonne chose pour les personnes vulnérables, les jeunes filles et mères, les jeunes garçons ; les personnes touchées par les inondations dans la ville de Bangui et en provinces. C'est depuis très longtemps que nous avons attendu ce genre de projet de grande envergure. Mais franchement se serait un rêve pour que ce projet puisse se réaliser. Nous sommes prêts à nous mobiliser pour ce projet tout en informant les autres au niveau des provinces où ce projet va couvrir.

B)- Craintes et préoccupations soulevées :

- Difficultés de toucher les parties touchées par le projet étant donné qu'ils sont tellement éparpillés ;
- les autres parties concernées sont également en provinces dans les zones du nouveau projet (personne vivant dans les zones d'accès difficile);
- les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables pourront être mobilisés par un communiqué radio diffuse.

C)- Attentes et recommandations :

Nous nous sommes mobilisés pour ce nouveau projet. Nous sommes prêts d'appuyer ce nouveau projet à améliorer sa durabilité environnementale et sociale, et contribuer à la mise en œuvre réussie dudit projet

Synthèse de la consultation PMPP

Objet : Information pour la mobilisation des parties prenantes

Date : 27 / 04 / 2021

Acteurs rencontrés :

Nom et Prénoms	Institutions
----------------	--------------

Kourpe Ephreme	Ministère du Travail et de l'Emploi
Ayeugandoma Dieudonné	Coordonnateur projet (Mairie de Bangui)
Djanassi Thomas	Dir-cab (Mairie de Bangui)
Dyamany Sylvain	Chargé de mission (Mairie de Bangui)
Dengou Marie-Laure	Inspectrice centrale (Ministère de Plan, Economie)
Bassafi Thierry Kévodd	Ministère des Travaux publics
Zeneth Thierry	Ministère de l'Administration du Territoire
Koyanca-Mbalissa David	Direction de la protection civile (Mairie du 2 ^{ème})

La teneur des discussions

Points abordés :

- Présentation du Projet de Réponse Urgence à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC);
- Perception du projet ;
- Craintes et préoccupations liées à la mise en œuvre du projet ;
- Attentes et recommandations sur la mise en œuvre.

1. Trame du déroulement de la rencontre :

La première étape a consisté à présenter le nouveau projet de la Banque dénommé Projet de Réponse Urgence à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC permettant de susciter la mobilisation des parties prenantes. Dans ce sens, les deux spécialistes en occurrence Pierre Ouangbao et Parfait Edmond Macket ont procédé à la présentation, dans un premier temps de l'équipe et du PRADAC en l'accent sur les composantes du nouveau projet.

Enfin, Les deux (2) spécialistes en sauvegardes ont mis en lumière l'objectif du projet Banque dénommé Projet de Réponse Urgence à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC) à travers son objectif qui est de : (i) soutenir l'augmentation de la production des cultures vivrières; (ii) soutenir la récupération des moyens de subsistance et renforcer la résilience dans les zones touchées par les inondations

A la suite, les deux (2) spécialistes en sauvegardes a abordée les objectifs de la mobilisation des parties prenantes qui est une exigence de la Banque soucieux de la durabilité du projet qu'elle finance.

La mobilisation des parties prenantes permette de solliciter et de recueillir différents points de vue sur la conception du projet, les risques liés à la mise en œuvre, les effets du projet et les mesures d'atténuation.

2. Thèmes abordés :

A)- Perception des parties prenantes et des enjeux :

Les parties prenantes sont très contentes d'accueillir ce nouveau projet qui selon eux est une très bonne chose pour les personnes vulnérables, les jeunes filles et mères, les jeunes garçons ; les personnes touchées par les inondations dans la ville de Bangui et en provinces. C'est depuis très longtemps que nous avons attendu ce genre de projet de grande envergure. Mais franchement se serait un rêve pour que ce projet puisse se réaliser. Nous sommes prêts à nous mobiliser pour ce projet tout en informant les autres au niveau des provinces où ce projet va couvrir.

B)- Craintes et préoccupations soulevées :

- Difficultés de toucher les parties touchées par le projet étant donné qu'ils sont tellement éparpillés;
- les autres parties concernées sont également en provinces dans les zones du nouveau projet (personne vivant dans les zones d'accès difficile);
- les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables pourront être mobilisés par un communiqué radio diffuse;
- Comment les parties prenantes pourront-elles donner leur avis/faire part de leurs éventuelles préoccupations concernant ce projet si aucune mission de terrain n'est pas organisée?

C)- Attentes et recommandations :

Nous nous sommes mobilisés pour ce nouveau projet. Nous sommes prêts d'appuyer ce nouveau projet à améliorer sa durabilité environnementale et sociale, et contribuer à la mise en œuvre réussie dudit projet.

Annexe 8 : Le plan stratégique de communication

1- Contexte

Le Gouvernement de la République Centrafricaine a sollicité et obtenu le financement du Projet de Réponse Urgente à la Crise Alimentaire (PRUCAC) pour un montant de 50 millions USD en 2021. Le PRUCAC initial a été approuvé le 29 juin 2021, entré en vigueur le 21 octobre 2021 et doit se terminer le 30 septembre 2024. L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de : (i) soutenir l'augmentation de la production agricoles; et (ii) améliorer la résilience des moyens de subsistance des populations vulnérables dans certaines zones. Le Financement Additionnel (FA) permettra de mobiliser les ressources supplémentaires pour intensifier et approfondir certaines activités sélectionnées du projet en cours (PRUCAC initiale) et ajouter trois nouvelles préfectures pour couvrir les zones à fort potentiel de production où la sécurité alimentaire s'est détériorée, en priorisant les communautés les plus nécessiteuses. L'objectif du Financement Additionnel, sera d'améliorer la nutrition, l'accès aux services de base et les opportunités économiques dans les zones ciblées du pays.

Le PRUCAC parent et FA sont préparés sous le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale et 9 Normes Environnementale et Sociale (NES) sont pertinentes sauf la NES 9 sur les intermédiaires financiers.

Pour ce faire, les instruments suivants sont préparés et actualisés :

- Le Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES);
- Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR);
- Le Cadre de Politique en faveur des Populations Autochtones (CPPA);
- Le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO);
- L'Évaluation des Risques de Sécurité (ERS) et Plan de Gestion de Sécurité (PGS);
- L'Évaluation des Risques de VBG et Plan d'Action VBG/EAS/HS;
- Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Compte tenu de la multitude des parties prenantes concernées par le projet et aussi le fait que le projet sera implanté dans des zones où se trouvent les populations autochtones (Aka), les minorités peuhles et autres groupes vulnérables, ce plan de communication est développé conformément à la NES 10 sur la mobilisation des parties prenantes. Son but est d'assurer la pleine participation des PA (Aka), les minorités Peuhls et autres groupes vulnérables aux activités du projet.

2- Objectifs

Le présent plan de communication est destiné à être un outil d'accompagnement de la mise en œuvre du PRUCAC-FA. Son but est d'amener l'Unité de Coordination du Projet (UCP) du PURIC à communiquer efficacement avec les parties prenantes dont les populations autochtones, les minorités peuhles et autres groupes vulnérables en vue de la prise en compte de leurs intérêts spécifiques dans les actions du projet (notamment les actions continues dans le CPPA et le PPA qui seront développés lors de la préparation et la mise en œuvre du projet pour les autochtones). Ce plan poursuit trois objectifs stratégiques majeurs :

- la notoriété du projet auprès des cibles prioritaires, des décideurs, de la presse et des partenaires au développement pour favoriser leur familiarisation avec ses missions et objectifs ;
- l'image : susciter chez les différentes cibles une bonne perception du Gouvernement centrafricain et son partenaire financier qui est la Banque Mondiale (BM) à travers ses missions de service public local pour le gouvernement et l'atteinte de la vision de la BM;
- L'appropriation : l'adoption du projet par les populations concernées par l'acceptation des mesures d'accompagnement et la prise en charge effective des différents sous-projets.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Informer et sensibiliser les populations y compris les populations autochtones, les minorités peuhles et autres groupes vulnérables sur le projet;

- Assurer la visibilité des initiatives et activités conduites dans le cadre du projet et du Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA); Faciliter l'engagement citoyen et instaurer un mécanisme de redevabilité ;
- Favoriser l'adhésion des Populations Autochtones et Locales aux activités du projet;
- Susciter la participation et l'engagement Communautaire dans le cadre du projet;
- Mettre à la disposition des personnes intéressées, y compris les autochtones les informations claires sur les risques, craintes, les mesures d'atténuations des risques ou impacts, les besoins et les aspirations concernant le projet;
- Elaborer les outils d'information, de communication et d'éducation en vue d'assurer l'implication des populations autochtones et locales sur le projet au niveau local, régional et national.

3- Cibles

Les principales cibles sont avant tout les groupes vulnérables. Il s'agit des populations autochtones, les minorités peuhles et autres groupes vulnérables identifiés dans le PMPP actualisé. Mais compte tenu du fait que leur développement dépend de plusieurs facteurs et plusieurs parties prenantes qui les influencent, les cibles ci-après seront visées de manière générale.

Au niveau national :

- Unité de Gestion du Projet (UGP) ;
- Ministères concernés (Ministère des Travaux Publics; de l'Urbanisme; de l'élevage ; du Travail; des finances; de l'Economie etc.);
- Les partenaires au développement ;
- La plate des organisations de la société civile (Plateforme des OSC-Banque Mondiale, Plateforme GDRNE, Maison de Services de la Société Civile (MDS), la Plateforme des Jeunes Islamiques de Centrafrique (JICA));
- Les entreprises des travaux, les bureaux d'étude
- MUNISCA ;
- Les ONG nationales et internationales y compris la ;

Au niveau régional et local :

- Préfets des préfectures et sous-préfets ;
- Directeurs régionaux des services sectoriels particulièrement l'ACDA, ANDE, ICRA;
- Chefs de service Préfectoraux ;
- Maire des communes concernées ;
- Représentant des chefs coutumiers des communes concernées et leurs élites ;
- Représentant de la coordination des jeunes ;
- Représentant des confessions religieuses ;
- ONG locales, associations à base communautaires ;
- Organisations des Populations autochtones (Union de Communauté Ba'Aka (UCB), Ndima-Kali, Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée (MEFP), REPALCA);
- Leaders des campements des autochtones ;
- Les organisations des peuhls et des Eleveurs (Fédération Nationale des Eleveurs de Centrafrique (FNEC), organisations des bouchers, les organisations de défenses des Mbororo) ;
- Les personnes touchées par le projet;
- Autres groupes vulnérables (femmes enceintes, filles mères, femmes chefs de ménages, personnes de 3eme age, retournés, PDI, réfugiés, personnes handicapées, albinos, etc.);
- Les comités de villageois de développement, les comités de gestion des infrastructures communautaires et de gestion des plaintes
- Etc.

4- Messages clés

Les messages clés seront axés sur:

- Les objectifs, composantes, activités, zones et bénéficiaires du projet ;
- Les impacts du projet (positifs et négatifs générés) et leurs mesures d'atténuation ;
- Les risques des VBG/EAS/HS et leurs mesures d'atténuation ;
- Les risques liés aux IST/VIH/SIDA et le COVID19 et les mesures de préventions préconisées ;
- Les risques des accidents, les conditions de travail, la santé, sécurité, hygiène ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes : structures, fonctionnement, voies d'accès et de retours;
- Les avantages liés au projet;
- Les critères de sélection des bénéficiaires pour les volets production végétale, animale et nutritionnelle ainsi que les bénéficiaires des HIMO ;
- Les attentes réelles de la communauté sur le projet ;
- Etc.

5- Moyens de communication

- Radios: Radios Communautaires; Radio ndèkè luka; Guira FM;
- Télévision: centrafricaine et VSION 4;
- Presse écrite ;
- Emissions publiques
- Enquête de satisfaction;
- Sketch;
- La carte sociale;
- Brochures/dépliants/Affiches/Banderoles; Boîte à images ; T-shirts, Gadgets ;
- Microprogrammes multilingues/documentaires ;
- Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation ;
- Ateliers /Conférence/Séminaire ;
- Sites web ; Internet (mail, blog, skype) ; Téléphone;

Plusieurs canaux sont retenus à savoir:

- Focus group avec les différents segments de la population (femmes, hommes, Aka, personnes âgées...)
- Enquête de satisfaction auprès de la population;
- Causeries débats, Sensibilisation Communautaire;
- Canaux traditionnels ou socioculturels (chefferies traditionnelles, confessions religieuses, leaders d'opinion, notables et autorités morales, crieurs, événements culturels majeurs, des activités sociales ou culturelles rassembleuses et autres réseaux informels).
- Les canaux médiatiques (la radio, la télévision, la presse écrite, les documentaires, les affiches et l'Internet).
- Les canaux associatifs ou institutionnels à savoir (associations de femmes, les associations des jeunes, les groupements des agriculteurs, les associations de commerçants, les groupements villageois, les ONG, les structures publiques, les réseaux des agents de développement, les points focaux...)
- Les plaquettes, les brochures ou autres documents produits seront distribués.

6- Plan d'action de la communication budgétisé

RESULTAT1	N°	ACTIVITES	CIBLES	PERSONNES RESSOURCES	PERIODE	INDICATEURS	BUDGET (FCFA)
Les parties prenantes (y compris les populations autochtones) sont informées des activités du projet et s'organisent mieux et s'engagent à y participer activement	1	Réunions d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des ministères sectoriels • Autorités locales; • ONGs nationales et internationales; • Leaders communautaires; • Les services techniques déconcentrés ; • Populations Autochtones y compris les minorités peuhles; • Relais communautaires. • Acteurs du Privé (Chambre d'agriculture, les coopératives des agriculteurs et éleveurs, entreprises des travaux et de contrôles). 	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste Social ; • Spécialiste Environnementale ; • Spécialiste VBG 	Au démarrage du projet et tous les 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des réunions organisées; • % des participants par catégorie 	Cf. PMPP
	2	Campagnes de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la population des préfectures ciblées et les Populations Autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste de communication ; • Spécialiste Social ; 	Tous les 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des campagnes réalisées ; • Nombre de personnes atteintes par zone, catégorie et par sexe 	Cf. PMPP
	3	Ateliers de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des ministères sectoriels • Autorités locales; • ONGs nationales et internationales; 	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste Social; • Spécialiste Environnementale; • Spécialiste VBG 	Tous les 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des ateliers organisés; • Nombre des participants par localité, entité 	Cf. PMPP

			<ul style="list-style-type: none"> • Leaders communautaires; • Les services techniques déconcentrés ; • Populations Autochtones y compris les minorités peuhles; • Relais communautaires. • Acteurs du Privé (Chambre d'agriculture, les coopératives des agriculteurs et éleveurs, entreprises des travaux et de contrôles). 				
	4	Focus group	<ul style="list-style-type: none"> • Populations Autochtones • Minorités peuhls 	Spécialiste Social ; Spécialiste VBG	Tous les 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de focus group organisé par campements ; • Nombre des participants 	Cf. PMPP
	6	Organisation de la carte sociale	Populations Autochtones et communauté locale	Spécialiste Social ;	Au démarrage du projet	Nbre de carte sociale organisée	Cf. PMPP
	7	Emissions sur le projet	Toutes les parties prenantes avec une attention sur les PA	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste de communication ; • Spécialiste Social ; 	Tous les 3 mois	Nombre d'émission réalisée en fonction des thématiques	Cf. PMPP
RESULTAT2	N°	ACTIVITES	CIBLES	PERSONNES RESSOURCES	PERIODE	INDICATEURS	BUDGET
Les parties prenantes sont sensibilisées, formées sur les mesures	8	Risques VBG/EAS/HS, COVID19, IST/VIH	Travailleurs du projet, populations environnantes et autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste VBG 		Nombre des séances et des personnes atteintes	Cf. PMPP

de protections liées aux risques environnementaux et sociaux et s'engagent activement dans le projet	9	Santé, Sécurité au travail; port des EPI ; travail des enfants etc.	Travailleurs du projet, populations environnantes et autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste Social ; • Spécialiste Environnementale ; • 	Tous les trois mois avec une forte intensité au début des activités	Nombre des séances et des personnes atteintes	Cf. PMPP
	10	MGP et son fonctionnement	Toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste Social; • Spécialiste VBG 		Nombre de personnes sensibilisées et des plaintes traitées	Cf. PMPP
	11	Enquête de satisfaction	Les bénéficiaires du projet y compris les autochtones et les personnes affectées	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste Social; • Spécialiste Environnementale; • Spécialiste VBG 	Chaque année	4 enquêtes réalisées	Cf. PMPP
RESULTAT3	N°	ACTIVITES	CIBLES	PERSONNES RESSOURCES	PERIODE	INDICATEURS	BUDGET
Les Populations Autochtones sont consultées, expriment leurs besoins et s'approprient les actions continues dans le PPA	12	Informations et consultations approfondies et si nécessaire le CLIP	PA et minorités peuhles	Spécialiste Social ;	Avant démarrage des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Types de consultations réalisées ; • Temps mis pour les consultations approfondies 	5 000 000
	13	Atelier ou focus group pour la redynamisation des organisations communautaires des PA	PA	Spécialiste Social ;	Démarrage des activités	Nombre des associations redynamisées et fonctionnelles	5 000 000
	14	Animation, focus, organisation des danses pour la mobilisation communautaire en vue de la mise en	PA	Spécialiste Social ;	Tous les 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de participation Communautaire dans le projet ; • Nombre de suivi Communautaire réalisé ; 	10 000 000

		œuvre des activités du CPPA ou PPA				• Niveau de satisfaction des bénéficiaires	
--	--	---------------------------------------	--	--	--	---	--

Arrêté le présent budget du plan de communication pour le volet Populations autochtones à la somme de vingt millions de FCFA (20 000 000). Les couts liés à l'élaboration des outils de communications sont pris en compte dans le PMPP.

7- Indicateurs de succès:

- Nombre d'enquête de satisfaction réalisé ;
- Nombre des consultations réalisées auprès des populations riveraines ;
- Nombre de plaintes résolues dans le délai ;
- Nombre de plaintes résolues à la satisfaction des plaignants ;
- Niveau d'adhésion de la communauté à la vision du PRUCAC;
- Nombre des feed back des communautés traduisant leur engagement communautaire ;
- Taux de réalisation des activités communautaires et du PPA;
- Nombre de personnes vulnérables embauché par le projet;

8- Résultats attendus: les activités du PRUCAC se déroulent à la satisfaction des communautés riveraines.

